

LA NORMALISATION EN VALEUR



RAPPORT ANNUEL
2009-2010



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Canada 

Notre mandat : Encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative.

Notre mission : Diriger et faciliter l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales et des services d'accréditation, pour améliorer la compétitivité et le bien-être du Canada.

Notre vision : Améliorer la qualité de vie des Canadiens en dirigeant le Système national de normes du Canada.

Pour nous joindre

Adresse : Conseil canadien des normes
270, rue Albert, bureau 200
Ottawa (Ontario) K1P 6N7

Téléphone : +1 613 238 3222

Télécopieur : +1 613 569 7808

Courriel : info@scc.ca

Site web : www.scc-ccn.ca

ISBN 978-0-920360-51-4

Ottawa, juin 2010

Imprimé au Canada sur papier recyclé et recyclable



Table des matières

Survol de l'année 2009-2010	2
Mot du président	4
Mot du directeur général	5
Profil de la société	6
Gouvernance de l'entreprise	9
Cadre d'exploitation et contexte	11
Rendement au regard des objectifs	14
1 ^{re} priorité stratégique : Protéger l'intégrité du Système national de normes (SNN)	14
2 ^e priorité stratégique : Renforcer la participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et régionale et son influence à ce chapitre	16
3 ^e priorité stratégique : Définir des programmes et services opportuns et renforcer les capacités (augmenter les recettes et la participation) à l'égard des programmes et services choisis	20
4 ^e priorité stratégique : Rehausser la reconnaissance du rôle joué par le CCN auprès des principaux groupes d'intéressés	23
5 ^e priorité stratégique : Rehausser l'efficacité organisationnelle	26
Rapport de gestion	29
Situation financière	31

Liste des figures

Figure 1 : Données financières clés	3
Figure 2 : Structure du CCN, Conseil et comités compris	7
Figure 3 : Les membres du Conseil en place en 2009-2010	10
Figure 4 : Satisfaction de la clientèle (à l'échelle de l'organisme)	13
Figure 5 : Participation internationale et régionale	17
Figure 6 : Adoption des positions canadiennes dans les votes par correspondance des forums internationaux sur la normalisation	18
Figure 7 : Participation du Canada aux travaux techniques internationaux	19
Figure 8 : Accréditations de la Direction de l'évaluation de la conformité du CCN	20
Figure 9 : Recouvrement global des coûts – Direction de l'évaluation de la conformité	21
Figure 10 : Accueil au Canada de réunions de comités techniques internationaux	24
Figure 11 : Formation du personnel	26
Figure 12 : Satisfaction des employés	27
Figure 13 : Bénéfice net/perte nette par rapport au budget	28
Figure 14 : Aperçu financier pour la période comprise entre 2005 et 2010	30





Survol de l'année 2009-2010

Le Conseil canadien des normes (CCN) a participé à de nombreuses et diverses entreprises importantes pour les Canadiens tout au long de l'année financière 2009-2010. Voici un exemple de quelques-uns de ces accomplissements et réalisations.

À l'échelle nationale

- Le CCN a lancé une version actualisée de la Stratégie canadienne de normalisation pour la période 2009-2012, qui prévoit un leadership accru pour notre Système national de normes et en précise l'orientation.
- Le président du CCN, Hugh Krentz, s'est vu décerner la prestigieuse médaille Leo B. Moore de la Standards Engineering Society (SES) pour sa contribution aux travaux d'élaboration de normes.
- Le programme des gaz à effet de serre du CCN a été désigné programme d'accréditation du Système canadien de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre qui est projeté.
- La septième réunion plénière de l'ISO sur la responsabilité sociétale s'est déroulée à Québec grâce à la contribution du CCN et à celle du Bureau de normalisation du Québec (BNQ).
- Au cours de l'année, 178 Normes nationales du Canada ont été approuvées; 148 d'entre elles étaient issues de l'adoption de normes internationales.

Auprès des clients

- Les recettes tirées des droits d'accréditation se sont chiffrées à 5,9 M\$.
- Le CCN et Santé Canada ont signé un protocole d'entente qui investit le CCN du rôle d'autorité de vérification du respect des Bonnes pratiques de laboratoire relativement aux produits pharmaceutiques, biologiques et radiopharmaceutiques.
- Le sondage sur la satisfaction de la clientèle du CCN a révélé un taux impressionnant de satisfaction de 77 pour cent, soit deux pour cent de plus que l'objectif visé.
- Le CCN a accrédité le laboratoire chargé du contrôle du dopage aux Jeux olympiques d'hiver de 2010, tenus à Vancouver.

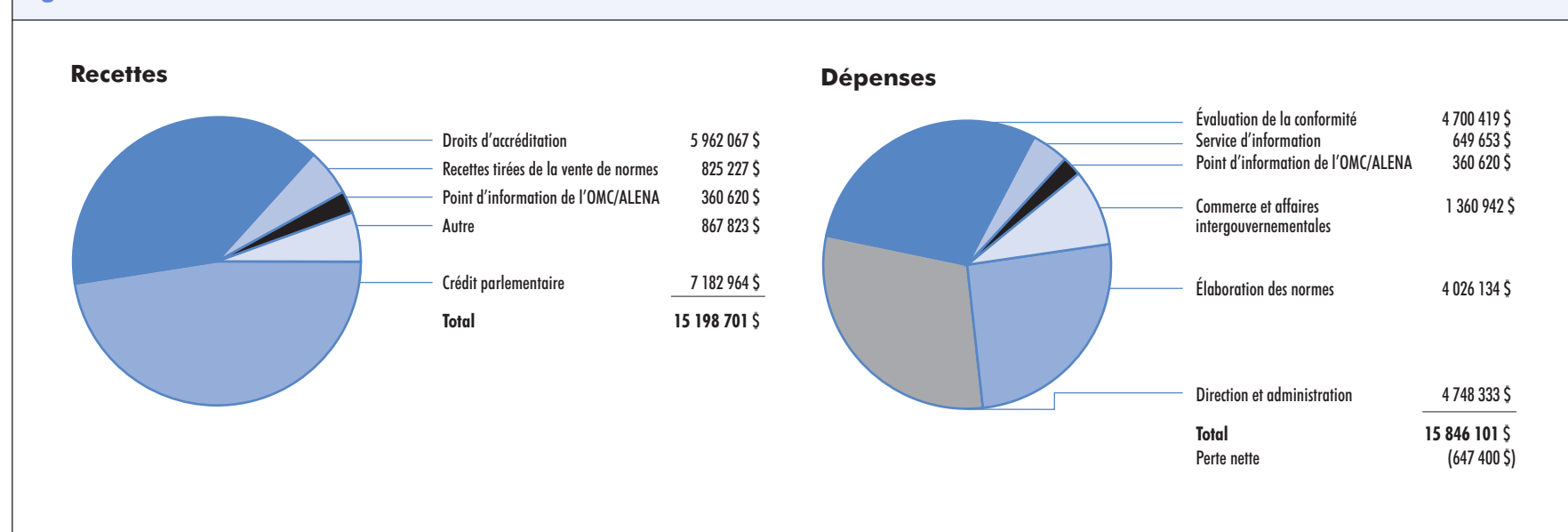
Sur la scène internationale

- Le taux de participation des Canadiens aux programmes de travail des comités de l'ISO et de la CEI a dépassé de 6 pour cent l'objectif fixé.
- Le CCN a renouvelé son Accord de coopération avec la Standardization Administration of China (SAC).
- La Canadienne Norma McCormick a été nommée à la présidence du Comité pour la politique en matière de consommation de l'Organisation internationale de normalisation (ISO/COPOLCO).
- Le nombre de Canadiens participant aux travaux des comités techniques internationaux a atteint 2 648.
- De concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), le CCN a établi des procédures particulières aux questions de normalisation pour appuyer les négociations canadiennes en vue d'un Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne.

Au sein de l'organisation

- John Walter est devenu le nouveau directeur général du CCN, tandis que le président du CCN, Hugh Krentz, a vu son mandat renouvelé pour deux autres années. En ces qualités, ils jouent un rôle de chef de file tout en indiquant la voie à suivre.
- L'examen spécial quinquennal du CCN réalisé par le Bureau du vérificateur général n'a révélé aucune lacune dans les systèmes et pratiques du CCN.

Figure 1: Données financières clés



Source : Direction de l'administration du CCN, Division des finances



Mot du président

Hugh Krentz

Depuis presque quatre décennies, le Conseil canadien des normes (CCN) s'efforce de démontrer la valeur de la normalisation pour les consommateurs, les entreprises et les gouvernements aussi bien ici au pays qu'à l'échelle internationale.

À l'heure où le Canada est aux prises avec une récession qui a bouleversé pratiquement tous les systèmes économiques au monde, les Canadiens tiennent toujours autant à tirer le maximum de chaque dollar qu'ils dépensent. L'assurance que donne la normalisation aux particuliers et aux organisations que les produits et services qu'ils achètent sont sûrs et de bonne qualité est l'un des meilleurs exemples de la véritable valeur qu'elle a à offrir.

L'édition 2009-2012 de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN), mise au point récemment, contribue au but poursuivi par le CCN. Visant à offrir des solutions fondées sur la normalisation face à des questions d'importance nationale comme les échanges commerciaux et la sécurité des consommateurs, la SCN a suscité dès la première année suivant son lancement un enthousiasme renouvelé au sein de son équipe de mise en œuvre et de rapport. Comme il le fait toujours, le CCN a harmonisé ses propres priorités avec celles fixées dans notre stratégie nationale, et continué d'explorer de nouveaux domaines où les normes et l'évaluation de la conformité sont susceptibles de rehausser la compétitivité mondiale du Canada, de conforter des initiatives sociales, par exemple dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises, et d'améliorer la santé et la sécurité des personnes au Canada et partout dans le monde.

En 2009-2010, le CCN a aidé à ouvrir les portes de marchés mondiaux à l'industrie canadienne, en apportant soutien et assistance au gouvernement du Canada dans le cadre de diverses initiatives liées au commerce international. Le CCN contribue, par exemple, au chapitre de l'Accord économique et commercial global (AECG) consacré aux obstacles techniques au commerce. Il conseille aussi le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) au sujet de la proposition du Mexique visant à élargir le cadre de coopération en matière de réglementation en vue d'y intégrer un protocole d'entente nord-américain sur la coopération en matière de réglementation. Et, il collabore avec le Comité consultatif sur le commerce (CCCom) et le Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) afin de cerner des domaines où le recours à des solutions fondées sur les normes et l'accréditation permettrait de surmonter certains obstacles au commerce interprovincial et international.

D'autre part, le CCN a continué de s'employer à favoriser la viabilité des pays en développement et à les aider à jouer un rôle plus actif dans les domaines de la normalisation et du commerce international. Il l'a fait en mettant à la disposition de nations ayant besoin d'assistance les connaissances et outils technologiques qui ont servi à l'élaboration de son propre Système national de normes. C'est ainsi que le CCN a, au cours de l'année, offert à différents degrés une expertise et un appui à divers pays : Barbuda, le Botswana, la Colombie, le Ghana, la Malaisie, le Pérou, Trinité-et-Tobago, la Tunisie et l'Ukraine.

Le taux de participation des Canadiens aux travaux de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI) est demeuré élevé grâce au soutien dont ont bénéficié du CCN les centaines de Canadiens qui constituent plus de la moitié des effectifs totaux des comités techniques de ces organisations. En facilitant l'apport des Canadiens à la mise à jour du plan stratégique de l'ISO, le CCN a permis au Canada de contribuer à l'établissement des prochaines orientations stratégiques de l'ISO.

Désireux de maintenir en place de bonnes pratiques de régie, le CCN s'est prêté à un examen quinquennal spécial du Bureau du vérificateur général (BVG). Comme lors des examens précédents, le personnel du BVG n'a détecté aucune lacune importante dans les systèmes et pratiques du CCN, et a jugé que les actifs de l'organisation étaient bien contrôlés. Le CCN a continué de raffiner ses processus de planification stratégique et les mécanismes qu'il utilise pour gérer et surveiller les risques auxquels il est exposé.

C'est dans ce contexte qu'en 2009-2010 des changements se sont opérés au Conseil du CCN et à sa haute direction. Deux postes dont les titulaires sont nommés par le gouverneur en conseil ont été supprimés, et nous avons accueilli un nouveau représentant du secteur privé, Richard A. Raymond, et un autre du Comité consultatif des provinces et territoires, Gary Gehring, qui accompliront tous deux un mandat de trois ans. En septembre 2009, John Walter est devenu le nouveau directeur général du CCN chargé de veiller à ses activités courantes.

Pour ma part, je suis enchanté d'avoir été invité à remplir un nouveau mandat de deux ans à la présidence du conseil d'administration du CCN et de pouvoir travailler avec le nouveau directeur général de l'organisme, son personnel et les nombreux intervenants des différents secteurs du Système national de normes. Tandis que nous poursuivons les stratégies et buts fixés dans la SCN et le plan d'entreprise du CCN, je suis convaincu que les Canadiens prendront encore plus conscience de la valeur manifeste qu'apporte notre organisation à leur vie quotidienne et à leur bien-être.



Mot du directeur général

John Walter

Durant l'AF 2009-2010, parmi les nombreuses priorités dont il s'est occupé, le personnel du Conseil canadien des normes (CCN) a étudié les meilleurs moyens de mesurer le succès, d'améliorer la prestation de services et de démontrer la valeur de la normalisation pour tous les Canadiens.

Comme il est de mise pour un dirigeant qui arrive dans une organisation, j'ai passé mes premiers mois au CCN à analyser la situation, c'est-à-dire à apprendre et à comprendre avant de formuler une vision. Notre organisation doit consacrer son temps, son énergie et ses ressources aux activités qui profitent le plus au Canada. Dans l'actuelle conjoncture économique difficile, les efforts que nous déployons pour faire mieux connaître l'importance des normes et de l'évaluation de la conformité sont vitaux au succès de notre Système national de normes.

En sa qualité d'organisme national d'accréditation du Canada, le CCN s'attache de plus en plus à démontrer les avantages des normes et de l'évaluation de la conformité à l'industrie, aux gouvernements et aux citoyens du Canada. Il doit quantifier l'intérêt financier et la valeur monétaire de la normalisation afin de faire voir les retombées économiques manifestes et mesurables de ce travail pour l'ensemble du pays.

La mise en valeur des apports moins tangibles, mais tout aussi précieux, de la normalisation à la promotion d'un Canada plus sûr, plus sain et plus prospère fait aussi partie intégrante du rôle du CCN.

Au cours de 2009-2010, le CCN a continué de cibler des groupes d'intervenants clés pour faire valoir l'importance de la normalisation en tant qu'instrument de réglementation appuyant la Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation (DCRR) et pour encourager tous les ordres de gouvernement à incorporer par renvoi les normes volontaires dans la réglementation.

Dans le cadre des efforts persistants visant à augmenter les recettes tout en démontrant la valeur de la normalisation à un plus vaste public canadien, nous avons élargi nos programmes d'accréditation en tentant d'harmoniser tous nos programmes et services avec les priorités du gouvernement fédéral. Nous collaborons, par exemple, avec Santé Canada à la mise en place d'un régime réglementaire recourant à des laboratoires accrédités par le CCN pour les essais des produits en vertu de la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* (LCSPC). Nous avons aussi conclu avec ce ministère une entente faisant du CCN l'autorité en matière de normes de bonnes pratiques de laboratoire concernant les produits pharmaceutiques, biologiques et radiopharmaceutiques.

Pour que les clients de ses programmes et services d'accréditation continuent de bénéficier d'une valeur manifeste, le CCN est en voie de reconsidérer son barème tarifaire actuel de façon à mieux tenir compte du marché.

Le CCN ajoute par ailleurs de la valeur grâce à son programme d'éducation. À ce chapitre, il a enregistré une augmentation de 56 pour cent du nombre des accords de licence prévoyant l'utilisation de normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI) dans les universités et les collèges.

Un autre rôle essentiel du CCN consiste à protéger l'intégrité du Système national de normes (SNN) en jouant, par exemple, un rôle plus actif au sein du Réseau anti-contrefaçon canadien et en appuyant la LCSPC. Sur la scène internationale, le Canada est un membre participant de deux nouveaux comités de l'ISO qui travaillent à de nouveaux dispositifs techniques anti-contrefaçon et à la réduction de la fraude. Les points de vue canadiens seront ainsi pris en compte dans les normes élaborées par ces comités.

Les efforts déployés par le Canada pour harmoniser les normes ont aussi continué. Environ 77 pour cent des Normes nationales du Canada approuvées par le CCN ont résulté de l'adoption ou de l'adaptation de normes internationales. Dans le cadre du Système national de normes, les organismes d'élaboration de normes (ceux qui sont accrédités par le CCN) ont de leur côté harmonisé 36 pour cent de leurs comités techniques avec les comités internationaux correspondants, rationalisant ainsi le travail d'élaboration des normes.

Le Canada a maintenu en 2009-2010 sa forte influence dans les tribunes internationales et régionales vouées aux normes en participant aux conseils et aux instances dirigeantes de l'ISO et de la CEI. Le CCN a aussi occupé d'importants postes de direction au sein de divers organismes internationaux et régionaux d'évaluation de la conformité, dont la présidence de la Pacific Accreditation Cooperation (PAC) et la vice-présidence du sous-comité de la certification de produits de l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC). Les représentants canadiens au sein de ces organisations ont protégé les intérêts du Canada en maintenant un taux de vote élevé; en 2009-2010, plus de 80 pour cent des positions canadiennes proposées à l'International Accreditation Forum (IAF), à la PAC, à l'IAAC et au Comité pour l'évaluation de la conformité (CASCO) ont été retenues.

Le CCN a également continué de respecter l'objectif qu'il s'était donné d'assurer la participation canadienne à 50 pour cent des comités techniques de l'ISO et de la CEI. Durant le dernier exercice, les Canadiens ont participé aux travaux de 493 des 884 comités des deux organisations, soit 55,8 pour cent.

Alors que le Conseil canadien des normes entame sa cinquième décennie comme fournisseur national d'expertise en matière de normalisation, son personnel et ses interlocuteurs continueront de s'efforcer de démontrer à tous les Canadiens la valeur fondamentale des activités de normalisation.



Profil de la société

Le Conseil canadien des normes (CCN) est une société d'État fédérale. Sa mission est énoncée dans la loi qui le régit, la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Sa mission

En vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation, le Conseil a pour mission d'encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, et notamment :

- d'encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire;
- d'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada;
- de coordonner les efforts des personnes et organismes s'occupant du Système national de normes, et de voir à la bonne marche de leurs activités;
- d'encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens;
- d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation.

Sa structure

Son conseil d'administration

Les membres de l'instance dirigeante de l'organisme, appelée Conseil, sont nommés par le gouvernement fédéral et relèvent du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie. Le Conseil comprend un maximum de 15 membres. Il est chargé de fixer

l'orientation stratégique du CCN, de veiller à ce que ce dernier remplisse bien sa mission et d'indiquer la voie à suivre en ce qui a trait aux questions de gouvernance.

De plus, le Conseil coopère étroitement avec la direction du CCN à l'établissement des positions et des plans stratégiques pertinents.

Les travaux du CCN englobent : l'accréditation des organismes d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité; l'approbation des normes soumises comme Normes nationales du Canada; l'adoption des politiques pertinentes à l'appui des programmes et services du CCN; l'approbation des budgets et des états financiers vérifiés.

Les comités du Conseil

Les comités du Conseil, parmi lesquels figurent le Comité de vérification et le Comité de régie de la société, jouent un rôle important en appuyant les stratégies de gouvernance.

Les comités consultatifs

Les comités consultatifs du CCN, qui relèvent du Conseil, sont tels qu'ils permettent à ce dernier d'avoir accès à une grande diversité de conseils, de renseignements et de points de vue. Afin que leur apport reflète la diversité des intéressés canadiens, tous les comités consultatifs doivent compter des représentants issus des différentes régions du pays et de divers milieux professionnels.

Deux d'entre eux, le Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) et le Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN), ont été établis en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Son personnel et ses activités

Les stratégies et politiques établies par le conseil d'administration du CCN sont mises en œuvre par un effectif de quelque 90 employés. Les travaux du CCN sont répartis entre six directions, à savoir :

- Administration – Trésorier et directeur, Rick Parsons
- Évaluation de la conformité – Directeur, Stephen Cross
- Services intégrés – Directrice, Sandra Watson
- Commerce et affaires intergouvernementales – Directrice, Elva Nilsen
- Normes – Directeur, Michel Bourassa
- Mobilisation et relations stratégiques avec les intéressés – Directeur, Michel Girard

Administration

La Direction de l'administration fournit au CCN des services d'administration et de gestion. Elle remplit les fonctions suivantes : ressources humaines, traduction, gestion des services techniques et informatiques. Elle est également responsable de la gestion financière de l'organisme.

Évaluation de la conformité

L'évaluation de la conformité est la pratique qui consiste à déterminer si un produit, un service ou un système répond aux exigences d'une norme donnée. Le CCN gère des programmes d'accréditation visant :

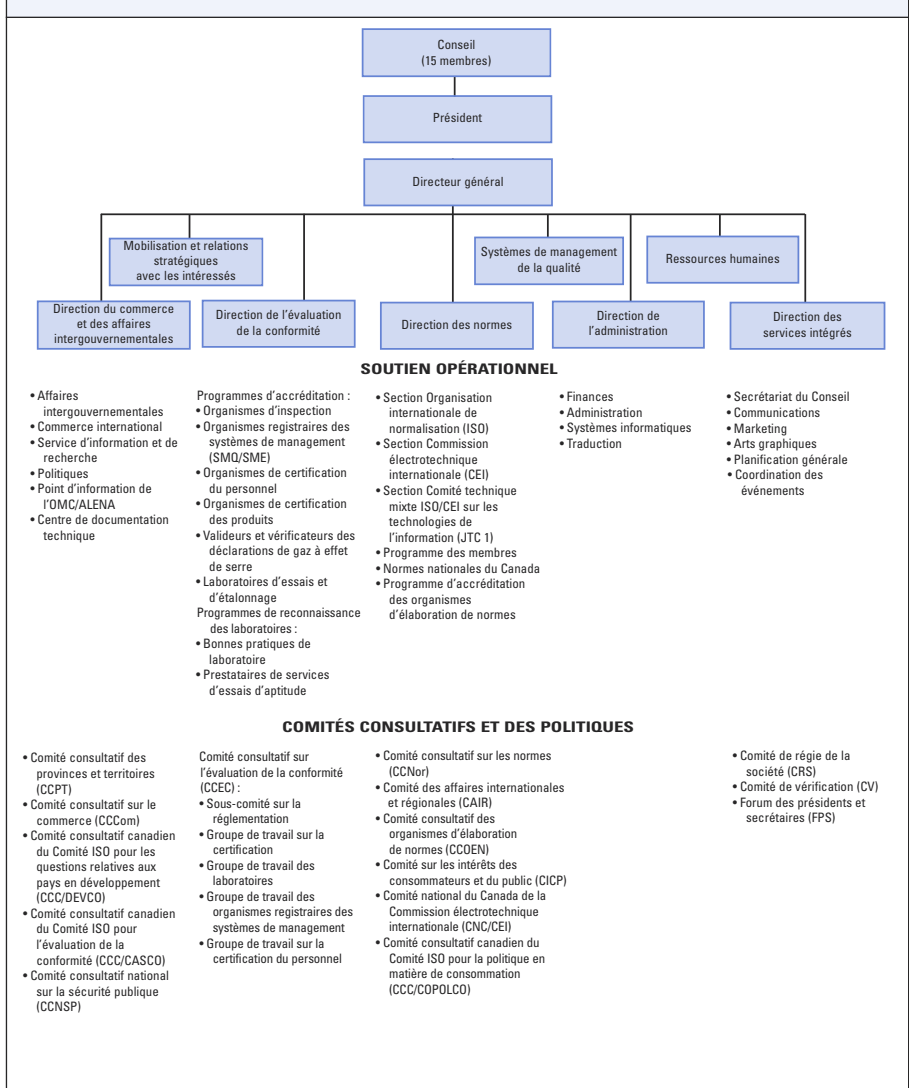
- les laboratoires d'essais et d'étalonnage;
- les valideurs et vérificateurs de gaz à effet de serre;
- les organismes d'inspection;
- les organismes de certification de systèmes de management;
- les organismes de certification du personnel;
- les organismes de certification de produits et services.

Il offre aussi les programmes de reconnaissance (BPL) et d'accréditation (EA) suivants :

- le programme du respect des Bonnes pratiques de laboratoire (BPL) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
- le programme de reconnaissance des prestataires de services d'essais d'aptitude (EA).

De plus, le CCN appartient à un certain nombre d'organisations qui ont mis en place des accords de reconnaissance mutuelle dans le but de faciliter l'acceptation partout

Figure 2 : Structure du CCN, Conseil et comités compris



dans le monde des résultats d'activités d'évaluation de la conformité, afin d'établir au final un système mondial d'accréditation. Parmi ces organisations, mentionnons l'International Accreditation Forum (IAF) et l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC), l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC),

l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC) et la Pacific Accreditation Cooperation (PAC).

Services intégrés

La Direction des services intégrés apporte au conseil d'administration du CCN et à ses comités permanents un soutien en matière de secrétariat et de gouvernance. Elle s'occupe également de la planification générale et fournit au CCN des services d'experts-conseils en marketing et en communication.

Commerce et affaires intergouvernementales

Le CCN conseille les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les entreprises à but lucratif et les organismes non gouvernementaux sur les aspects liés aux normes et à l'évaluation de la conformité des politiques commerciales et réglementaires. Il encourage le recours accru au Système national de normes du Canada dans les activités de réglementation et la négociation d'accords commerciaux.

D'autre part, le CCN met à la disposition des Canadiens une information complète sur les normes, les règlements techniques et l'évaluation de la conformité par l'entremise de son Centre de documentation technique et de son Service d'information et de recherche, qui forment ensemble le point de contact canadien du réseau d'information de l'ISO (ISONET). Il donne aussi aux étudiants des universités et des collèges canadiens la possibilité de consulter gratuitement, dans le cadre de leurs études, les normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI).

Il joue également le rôle de Point d'information canadien de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALENA).

Normes

Sur la scène internationale, le Conseil canadien des normes gère la participation du Canada aux activités de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI), deux des principales organisations de normalisation volontaire du monde, et à celles d'organismes régionaux de normalisation. Au pays, il encourage l'adoption et la mise en œuvre des normes internationales.

Qui plus est, il accrédite les organismes qui élaborent des normes au Canada. Ses programmes d'accréditation sont fondés sur des normes et des guides reconnus partout dans le monde.

Les organismes d'élaboration de normes accrédités peuvent lui soumettre leurs normes pour les faire approuver comme Normes nationales du Canada. Pour une norme, cette désignation indique qu'elle est devenue officiellement la norme canadienne sur un sujet particulier. Cela veut dire aussi que le processus d'élaboration qui en est à l'origine répond à certains critères spécifiques. Les Normes nationales du Canada peuvent avoir été élaborées au Canada ou être issues de l'adoption de normes internationales, auxquelles ont été ou non apportées des modifications.

Mobilisation et relations stratégiques avec les intéressés

Tirer parti des nouvelles occasions qui se présentent au Système national de normes de procurer des avantages sociaux et économiques au Canada, tel est le but de la Direction de la mobilisation et des relations stratégiques avec les intéressés du CCN. Son rôle consiste à diriger les efforts du CCN visant à faire connaître les avantages de la normalisation aux ministères gouvernementaux et aux décideurs des secteurs d'activité en pleine croissance, en menant auprès d'intervenants clés des activités stratégiques d'information et de mobilisation.



9 juin 2009 : (de droite à gauche) Hugh Krentz, président du CCN, et Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada, à côté des membres de l'équipe d'examen spécial du Bureau du vérificateur général



Gouvernance de l'entreprise

L'instance dirigeante du Conseil canadien des normes (CCN), appelée Conseil, est chargée de déterminer l'orientation stratégique de l'organisme, de veiller à ce que le CCN remplisse bien son mandat et d'en fixer les orientations en matière de gouvernance. Le Conseil s'acquitte de ces tâches en travaillant en étroite collaboration avec le directeur général et le personnel de gestion de l'organisme en vue d'élaborer des stratégies et des plans appropriés. Au CCN, la direction à imprimer à la gouvernance vient du Conseil lui-même et, par les avis qu'ils lui donnent, de ses deux comités permanents, le Comité de régie de la société et le Comité de vérification.

Durant l'année écoulée, les membres du Conseil ont continué de veiller activement sur l'organisme, tout en consacrant une grande partie de leur énergie à s'assurer que la société poursuivait ses activités en l'absence prolongée d'un directeur général.

Le Conseil a participé activement aux efforts réalisés pour assurer un leadership efficace au CCN, travaillant en étroite collaboration avec le gouvernement pour recruter un directeur général. Cet objectif a été atteint en septembre par suite de la nomination de John Walter. M. Walter arrive à ce poste muni d'une solide expérience de la gestion et de vastes connaissances dans le domaine de l'élaboration de normes. Son rôle consiste à veiller à ce que le Système national de normes du Canada serve au mieux les intérêts des Canadiens. Le mandat de Hugh Krentz, président du CCN, a en outre été renouvelé pour deux autres années. Un leadership crédible et efficace est essentiel à la gouvernance de l'organisme, car la capacité du CCN de bien diriger le Système national de normes du Canada en dépend.

Comme par le passé, le Conseil a tenu sa séance annuelle de planification stratégique, en parallèle avec des séances de planification semblables menées par la direction de l'organisme, afin que l'orientation stratégique du CCN demeure pertinente et qu'elle reçoive l'appui sans réserve du Conseil et de la direction. Dans son plan d'entreprise de 2009-2010 à 2013-2014, le Conseil a fractionné les cinq priorités stratégiques établies lors de ces séances de planification en objectifs plus petits et en résultats escomptés, se servant d'un « tableau de bord équilibré » pour

mesurer les progrès réalisés dans l'atteinte de ces objectifs. Par ces objectifs, le Conseil a continué de s'employer à remplir le mandat du CCN, tout en appuyant les priorités du gouvernement fédéral et en répondant aux besoins des parties intéressées.

L'examen quinquennal spécial du CCN effectué par le Bureau du vérificateur général (BVG) en juin 2009 n'a révélé aucune lacune importante dans les systèmes et les pratiques du CCN. Au terme de cet examen, le BVG a observé que le CCN avait adopté un certain nombre de bonnes pratiques dans le domaine de la gouvernance, notamment en ce qui concerne le rôle du Conseil dans la planification stratégique et la mise en place de bons systèmes et pratiques de compte rendu. Le BVG a également noté que le CCN avait établi un cadre de gestion des risques intégré. Il a constaté que certaines améliorations mineures avaient été apportées par suite des observations faites dans des rapports précédents et que d'autres étaient en voie d'être adoptées par la direction, le Comité de régie de la société étant chargé d'en surveiller l'application. Conformément à son souci constant de respecter ses obligations en matière de transparence et de reddition de compte, le CCN a publié les résultats de l'examen spécial de 2009 sur son site web (www.ccn.ca).

Par l'entremise de son Comité de régie de la société, le Conseil du CCN a mené à bien sa mission qui consiste à examiner et à évaluer le rendement de l'organisme, de ses comités consultatifs et de son directeur général. Ce comité a chapeauté les

Figure 4 : Les membres du Conseil en place en 2009-2010



(De gauche à droite :)

David Fardy

Représentant du secteur privé
Directeur général, Protrans Personnel Services Inc.

Suzanne Morin

Représentante du secteur privé
Chef adjointe du service juridique et ombudsman de la vie privée,
Droit et politique réglementaire, Bell Canada

Richard Raymond

Représentant du secteur privé
Secteur de la fabrication et de la distribution de produits en acier

Norma McCormick (membre non votant)

Présidente du Comité sur les intérêts des consommateurs
et du public
Directrice, Corporate Health Works Inc.

Steven Reynolds

Représentant du secteur privé
Gestionnaire de la R-D, The Peelle Company Ltd.

Hazel Caii

Vice-présidente du Comité consultatif des provinces et territoires
Directrice adjointe, Stratégie, planification et coordination
Relations internationales et intergouvernementales de l'Alberta

Gary Gehring

Président du Comité consultatif des provinces et territoires
Gestionnaire, Évaluation des programmes,
Commission des accidents du travail de la Saskatchewan

Hugh Krentz

Président
Consultant à l'Institut canadien de la construction en acier

James G. Frank

Représentant du secteur privé
Consultant en stratégies et en politiques économiques

Marian Gaucher

Présidente du Comité consultatif des organismes
d'élaboration de normes
Gestionnaire, Division des normes,
Office des normes générales du Canada

Stephen Mallory

Représentant du secteur privé
Président-directeur général, Directors Global Insurance Brokers Ltd.

Hélène Lefebvre

Représentante du secteur privé
Ingénieriste

Raymond Gagnon

Représentant du secteur privé
Associé, N.T.R. Management Consulting Group

Pierre-Paul Riopel (absent)

Représentant du secteur privé
Président, Tracks & Systems Group

Source : Services intégrés du CCN

activités de développement des affaires, l'établissement de partenariats et la préparation des plans de relève. Il a aussi dirigé l'évaluation de rendement du Conseil, qui se poursuivra au cours du prochain exercice financier.

Si le nombre de ses membres est resté le même en 2009-2010, le conseil d'administration a toutefois accueilli deux nouveaux membres à sa table et reconduit la nomination de quatre autres. Les personnes qui siègent au Conseil travaillent à titre bénévole et ne sont pas rémunérées.

Les membres du Conseil ont continué à porter à leurs fonctions un grand intérêt, assistant régulièrement aux réunions et participant aux activités parrainées par le CCN. Ces membres tirent leur expérience des activités qu'ils exercent dans un large éventail de secteurs d'activité qui représentent de nombreuses sphères de la société canadienne; de par leur apport, ils veillent à ce que les politiques et initiatives adoptées par le Conseil soient équilibrées, qu'elles profitent aux Canadiens et qu'elles prennent en compte les intérêts de toute la population canadienne. À l'heure où il continue de fixer et de surveiller l'orientation prise par le CCN, le Conseil demeure résolu à maintenir un solide cadre de gouvernance en s'appuyant sur ses propres délibérations et sur les travaux de ses deux comités permanents.



Cadre d'exploitation et contexte

Chaque année, le cadre d'exploitation du Conseil canadien des normes (CCN) est conditionné par divers facteurs qui orientent sa stratégie, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

En 2009-2010, le CCN a formulé son plan stratégique en fonction de diverses sources, dont sa mission, l'orientation fixée dans la Stratégie canadienne de normalisation de 2009-2012, les engagements découlant de son adhésion à des organisations régionales et internationales et diverses questions de normalisation nationale et internationale.

Tout en continuant de faire ressortir l'importance de la normalisation et du Système national de normes du Canada, le CCN a rencontré un certain nombre de problèmes et de défis qui ont eu un effet sur le cadre et le contexte au sein desquels il fonctionne.

Vocation nationale

Qu'elle soit appliquée d'année en année ou à long terme, l'orientation stratégique du CCN doit relever le niveau de sensibilisation à l'importance de la normalisation au Canada et valoriser le rôle que joue à cet égard le CCN auprès de la population canadienne. Bien qu'il demeure actif au sein de la communauté internationale de normalisation, le CCN s'efforce de mieux mettre en évidence les avantages associés à la normalisation au Canada. Le but recherché est d'augmenter de manière significative le recours aux normes et à l'évaluation de la conformité, de renforcer l'aide offerte aux Canadiens associés au Système national de normes et d'établir concrètement les dividendes que peuvent en tirer l'industrie, les consommateurs et les différents ordres de gouvernement canadiens.

Collaboration avec les organismes d'élaboration de normes

À mesure que les experts en normalisation prennent leur retraite et que le pays continue de faire face à une récession économique, les personnes et organismes qui forment le Système national de normes du Canada sont aux prises avec des décisions

difficiles quant à leur participation à la normalisation. Bon nombre des participants les plus actifs au sein de ce système, dont les quatre organismes d'élaboration de normes (OEN) canadiens accrédités par le CCN, sont aussi fortement touchés par cette conjoncture difficile. Le CCN travaille avec les OEN et d'autres partenaires en vue de cerner des domaines d'intérêt communs dans lesquels ils pourraient tirer parti des possibilités de collaboration qui se présentent pour ainsi optimiser le système national du Canada, en y apportant des améliorations et en en rehaussant l'efficacité.

Participation aux travaux des comités techniques internationaux

Pour veiller à ce que les points de vue du Canada soient pris en compte dans l'élaboration des normes internationales, permettant ainsi à l'industrie et aux entreprises canadiennes de répondre aux impératifs commerciaux dans le monde, le pays doit continuer de participer aux travaux des comités techniques internationaux. Toutefois, la contribution du secteur industriel canadien s'estompe et il devient donc de plus en plus difficile de mobiliser des experts techniques canadiens en normalisation.

Il est essentiel que le secteur privé, et en particulier l'industrie, participe aux travaux des comités internationaux d'élaboration de normes et les soutienne financièrement de sorte que les bénévoles canadiens puissent y représenter les intérêts du pays. À cette fin, le CCN s'efforce de mieux sensibiliser les entreprises et sociétés canadiennes à la valeur de leur soutien, un soutien qui permet aux compagnies d'ici de participer aux activités du marché mondial aux côtés des grands protagonistes et qui encourage une meilleure acceptabilité des produits canadiens tout en favorisant la création d'emplois pour les Canadiens.

Crédibilité soutenue des programmes et services

Les programmes d'évaluation de la conformité du CCN contribuent pour beaucoup à protéger la qualité et la sécurité des biens et services offerts sur les marchés canadiens, ce qui, au final, permet aux gouvernements, aux entreprises et aux consommateurs d'économiser temps et argent. Cependant, un marché d'accréditation international qui se rétrécit, allié à une concurrence régionale accrue, pèse encore davantage sur un environnement déjà tendu. Pour continuer à offrir ces programmes et services, le CCN doit demeurer crédible auprès de ses clients éventuels et actuels, au Canada comme à l'étranger. Afin de répondre aux contraintes financières existantes et de faire face aux nouveaux défis, le CCN a réexaminé la structure et le barème de ses programmes et étudie de nouveaux moyens d'offrir ses services d'évaluation de la conformité. Il soumet aussi régulièrement ses programmes d'évaluation de la conformité à des examens réalisés par des pairs afin de démontrer qu'ils continuent de satisfaire aux exigences internationales (ISO/CEI 17011) et de conserver son statut de signataire d'accords de reconnaissance mutuelle régionaux et internationaux.



20 janvier 2010 – Accréditation du Laboratoire de contrôle du dopage des Jeux olympiques d'hiver de 2010 : (de gauche à droite) Daniel Coderre, directeur général de l'INRS-Institut Armand-Frappier; Michel Girard, directeur de la mobilisation et des relations stratégiques avec les intéressés du CCN; Christiane Ayotte, directrice du Laboratoire de contrôle du dopage de l'INRS; Jacques Girard, directeur du Bureau de normalisation du Québec; Alain Fournier, Ph.D., directeur et professeur adjoint à l'INRS-Institut Armand-Frappier

Accroissement de la demande

Tout comme le changement climatique, la santé et la sécurité, la concurrence économique et les produits dangereux sur les marchés sont une source de préoccupations croissantes, ce qui a fait beaucoup augmenter la demande à l'égard des programmes et services du CCN. Entre le 1^{er} avril 2001 et le 31 mars 2009, la demande des services d'accréditation du CCN s'est accrue de 21 pour cent. La demande croissante de participation aux initiatives du gouvernement du Canada montre à elle seule l'importance qu'accordent les représentants de divers ministères fédéraux à la contribution et à l'expertise du CCN.

Le CCN étudie ses options et examine les domaines dans lesquels il pourrait introduire de nouveaux programmes qui répondront au mieux aux besoins de ses clients actuels et éventuels.

Ressources financières

Si le CCN s'efforce d'augmenter la gamme des produits et services qu'il offre à ses clients et parties intéressées, ses ressources financières sont cependant demeurées statiques depuis 2001. Le CCN continue d'appuyer les priorités du gouvernement et de répondre aux besoins du secteur privé, tout en remplissant son propre mandat et en réalisant ses objectifs stratégiques, mais il se trouve à présent en situation déficitaire, ce qui rend difficile la prestation de ses programmes et services essentiels.

Pour augmenter ses recettes, le CCN a commencé à mettre en œuvre un certain nombre de stratégies. En plus d'avoir élaboré une analyse de rentabilisation qui montre qu'il lui faut des ressources financières additionnelles, le CCN s'efforce d'élargir sa gamme de services afin de faire croître ses rentrées.

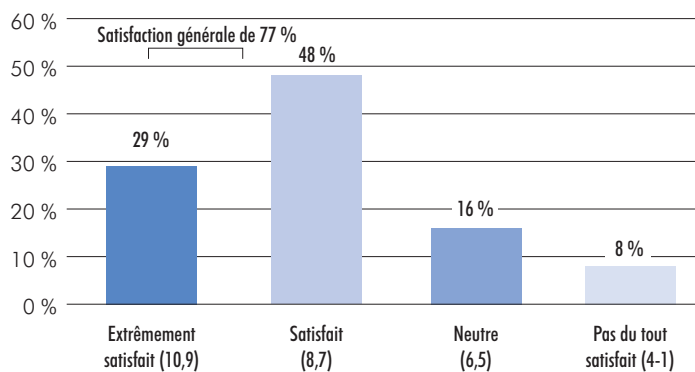
Ressources humaines

Comme les travaux de normalisation nécessitent un certain degré de savoir technique et des connaissances hautement spécialisées, le CCN a besoin d'employés qui possèdent les connaissances, l'expérience et la formation voulues. D'autres organismes à la recherche d'employés hautement spécialisés se trouvent dans la même situation. Pour y faire face, le CCN s'est employé à planifier la relève et a adopté des mesures de formation et de maintien en poste de ses effectifs.

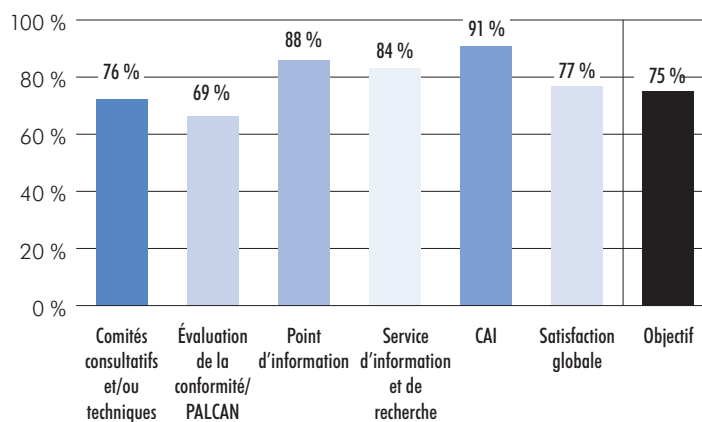
Figure 4 : Satisfaction de la clientèle (à l'échelle de l'organisme)

Les sondages menés auprès de la clientèle du CCN pour la période de 2009-2010 ont révélé un taux de satisfaction globale impressionnant de 77 pour cent (2 pour cent de plus que l'objectif fixé pour l'année).

Résultats globaux du sondage sur la satisfaction de la clientèle de l'AF 2009-2010



Résultats 2009-2010 par programme



Source : Recherche effectuée par phase 5

Rendement au regard des objectifs

1^{re} priorité stratégique : Protéger l'intégrité du Système national de normes (SNN)

Participation aux activités visant la sécurité des produits et la lutte contre la contrefaçon

Compte tenu du nombre de plus en plus grand de marques de certification falsifiées et de contrefaçon trouvées sur des produits, il est plus important que jamais que le Conseil canadien des normes (CCN) protège l'intégrité et la crédibilité du Système national de normes (SNN) du Canada.

Tandis qu'il cherchait à établir des partenariats et qu'il examinait les dispositifs de normalisation nécessaires pour répondre aux préoccupations d'intérêt public, le CCN s'est employé à sensibiliser le public aux problèmes posés par la contrefaçon et à veiller à ce que les produits fabriqués et/ou vendus au Canada ne présentent aucun danger pour les consommateurs.

Une partie de ces efforts a consisté à participer au Réseau anti-contrefaçon canadien (RACC). Le CCN a demandé à deux représentants du Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (CNC/CEI) de prendre part aux travaux du RACC, estimant que leur connaissance des questions et des produits électrotechniques, ainsi que de la normalisation, seraient un atout supplémentaire pour le réseau.

De plus, le CCN a assumé le secrétariat du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP). Il a également facilité les travaux d'un projet pilote du CCNSP qui devrait mener à une approche nationale à l'égard de la sécurité des produits du secteur de l'électricité. Si ce projet aboutit, les provinces et les territoires du Canada aborderont tous de la même façon la sécurité des produits électriques. Une étude visant à recueillir les points de vue des autorités concernées est en cours; elle devrait être achevée en 2010.

Au cours de 2009-2010, le CCN a mis à la disposition des utilisateurs de son site web un outil de diffusion d'avis sur des produits. Dans le cadre de l'accréditation que leur a accordée le CCN, les organismes de certification sont tenus de lui faire parvenir toute information au sujet des incidents de sécurité impliquant des produits et les rappels de produits qui ont été certifiés pour le marché canadien, en particulier lorsque ces derniers présentent des risques importants pour la santé et la sécurité du public. L'outil web permet aux utilisateurs de rechercher des avis, des mises en garde

et des rappels concernant des produits certifiés par des organismes de certification accrédités par le CCN. Ce dernier poursuit les discussions entamées avec Santé Canada en vue d'intégrer cette information dans une éventuelle base de données nationale sur les rappels de produits, cependant, la conclusion des pourparlers dépend en grande partie de l'approbation de la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*.

Afin d'accroître l'efficacité avec laquelle le Système national de normes s'attaque aux problèmes touchant la sécurité des consommateurs, le CCN a fait part à Santé Canada de ses observations sur la création, dans le cadre de programmes d'essais et de certification, d'initiatives à l'appui des programmes de sécurité des produits. Le CCN a également mis sur pied le Groupe pour la coordination nationale de la sécurité des consommateurs, dans le but d'établir un forum d'échange de renseignements pour les membres des comités consultatifs canadiens — des cinq comités de projet de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) — qui élaborent actuellement des normes qui sont susceptibles d'avoir des effets positifs sur la sécurité des produits de consommation achetés ou utilisés par les Canadiens. On prévoit que les membres de ces comités utiliseront les renseignements échangés au sein du groupe national d'une part pour améliorer la qualité de leurs interventions au sein de leurs comités respectifs, d'autre part pour veiller à ce que les éléments d'information sur les questions relatives à la sécurité des produits contenus dans les cinq normes en voie d'élaboration ne se contredisent pas ni ne se répètent.

Afin d'aider les organismes canadiens de réglementation à combattre la prolifération de produits de contrefaçon au Canada, le CCN gère le sous-comité de réglementation sur la question. À l'ISO, il a été l'un des principaux artisans de l'établissement des comités de projet sur les dispositifs techniques anti-contrefaçon (ISO/TC 246) et les mesures de prévention et de contrôle de la fraude (ISO/TC 247). À la suite de l'acquisition par le CCN du secrétariat du comité de projet sur la sécurité des produits de consommation (ISO/TC 243), un Canadien a été nommé à la présidence de ce comité. Les travaux avancent, et une norme internationale devrait avoir été mise au point en 2011. Le CCN

a également encouragé les experts canadiens à contribuer aux futures normes internationales sur les dispositifs créés spécialement pour décourager la contrefaçon.

Faire connaître la valeur économique de la normalisation

En 2009-2010, les conclusions de l'étude de 2007 du Conference Board du Canada sur la *Valeur économique de la normalisation* ont continué de faire partie intégrante des efforts réalisés pour faire connaître l'importance des normes et de l'évaluation de la conformité pour la prospérité économique globale du Canada, y compris les apports de la normalisation à l'innovation et à l'accroissement de la productivité et des échanges commerciaux.

Le Conseil canadien des normes (CCN) a communiqué les conclusions de l'étude à 92 bibliothèques universitaires canadiennes et aux doyens des écoles commerciales de chaque université canadienne. Son but est de fournir à ces établissements des données quantitatives prouvant que la normalisation profite réellement à l'économie canadienne, afin d'ancrer cette information dans l'esprit des chefs d'entreprises de demain, qui se feront à leur tour les champions du Système national de normes et du CCN, tout en faisant ressortir l'importance de la normalisation.

Les conclusions de l'étude canadienne ont été communiquées aux communautés régionales et internationales de normalisation. Le modèle canadien a servi de base à une étude similaire effectuée par le Sénégal, et le CCN a présenté des exposés sur ce sujet à divers groupes, notamment lors de l'atelier nord-américain de sensibilisation à la normalisation organisé par le National Institute for Standards and Technology (NIST).

En décembre 2009, Industrie Canada a demandé une analyse documentaire de l'étude afin de mettre à jour les données empiriques qu'elle contient et de déterminer les industries qui sont susceptibles de profiter le plus d'une normalisation accrue; les résultats de cette analyse seront publiés en 2010-2011.

Mise en œuvre de la Stratégie canadienne de normalisation

Au cours de la première année de mise en œuvre de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) de 2009-2012, le Conseil canadien des normes (CCN) a fait des progrès dans la réalisation d'un certain nombre d'initiatives à l'appui des buts et priorités énoncés dans la stratégie. Des 14 objectifs à réaliser en 2009-2010, 11 ont été atteints ou devraient l'être avant le 1^{er} juin 2010.

La refonte d'un atelier de formation du CCN destiné aux chargés de la réglementation est l'une des initiatives qui ont été menées à bonne fin. L'atelier, intitulé Solutions de normalisation en appui à la réglementation, a été présenté pour la première fois au colloque de la Communauté des régulateurs fédéraux (CRF), en novembre 2009.

Parmi les objectifs devant encore être réalisés au cours de la première année, deux sont en cours de réalisation mais accusent un certain retard, et un autre a été reporté pour être examiné en même temps que les priorités futures de l'organisme. Le CCN tient toujours à atteindre les cibles fixées pour la mise en œuvre des buts et objectifs restants de la SCN 2009-2012.

Au cours de l'année, le CCN a eu des discussions avec divers ministères gouvernementaux, par exemple Affaires étrangères et Commerce international Canada (MAECI), Justice Canada, Industrie Canada et Environnement Canada, concernant l'incorporation par renvoi des normes et des activités d'évaluation de la conformité dans la réglementation.

Le personnel du CCN a prêté son concours pour la négociation de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne, afin que les priorités canadiennes en matière de normes et d'évaluation de la conformité soient mises sur le tapis au début du processus. La participation du CCN aux négociations menées en vue de l'AECG a consisté notamment en un apport à la portion de l'accord qui touche la réglementation et les obstacles techniques au commerce, et aux négociations liées à l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. Appuyer l'AECG demeurera une grande priorité pour le CCN en 2010-2011.



14 octobre 2009 – Journée mondiale de la normalisation : (de gauche à droite) Gordon Brown, député de Leeds-Grenville; John Walter, directeur général du CCN; Dawn Oman, une artiste autochtone, et Hugh Krentz, président du CCN

Rendement au regard des objectifs

2^e priorité stratégique : Renforcer la participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et régionale et son influence à ce chapitre

Évaluer les possibilités et participer stratégiquement aux travaux d'organismes internationaux et régionaux d'élaboration de normes et d'accréditation

Sur la scène internationale, le Canada est considéré comme un chef de file en matière de normalisation, une réputation qu'il doit en grande partie à sa participation étendue aux travaux d'organismes internationaux et régionaux de normalisation et d'évaluation de la conformité.

En 2009-2010, le Conseil canadien des normes (CCN) a soutenu plus d'une douzaine



22 mars 2010 – Renouvellement de l'Accord de coopération entre la Standardization Administration of China (SAC) et le CCN : (de gauche à droite) Ji Zhengkun, administrateur de la SAC, et John Walter, directeur général du CCN

de Canadiens qui occupaient des postes de haut niveau au sein d'organismes internationaux et régionaux de normalisation (voir la figure 5).

Non seulement ce niveau élevé de participation donne-t-il l'occasion au Canada de participer aux décisions stratégiques de ces organismes — ce qui aide les Canadiens engagés dans les travaux techniques à mieux réaliser leur objectif de créer des normes qui tiennent compte des intérêts du Canada —, mais il permet aussi aux membres de la communauté canadienne de normalisation de connaître les pratiques exemplaires de leurs pairs d'autres pays et d'échanger des idées avec eux. Si l'on en juge par le nombre important de Canadiens occupant des postes de haut niveau au sein de ces organismes, le Canada est reconnu comme un pair en qui l'on peut avoir confiance et qui a de l'influence au sein de la communauté internationale de normalisation.

Activités de normalisation avec des marchés émergents

Dans la poursuite de ses efforts pour renforcer le milieu international de la normalisation, le Conseil canadien des normes (CCN) est toujours à l'affût des possibilités d'élaboration de normes ou d'évaluation de la conformité dans les économies qui commencent à avoir un impact à l'échelle mondiale.

Au cours du dernier exercice, le CCN a participé aux activités suivantes :

- le renouvellement de son entente avec la Standardization Administration of China (SAC);
- l'établissement d'une entente avec la Korean Agency for Technology and Standards (KATS) visant une collaboration en matière de normalisation;
- les efforts faits pour encourager le Pacific Area Standards Congress (PASC) à inviter le Bureau of Indian Standards (BIS) à devenir membre;
- le parrainage de la participation d'un délégué du Pérou à la Réunion générale annuelle 2009 de la Commission électrotechnique internationale (CEI).

Figure 5 : Participation internationale et régionale

Participation	À l'échelle internationale	À l'échelle régionale
Normes	<ul style="list-style-type: none"> Président de la Commission électrotechnique internationale (CEI) Membre du Conseil de direction de la CEI Membre du Bureau de gestion de la normalisation de la CEI Membre du Bureau de gestion technique de l'ISO Membre du Groupe consultatif du président de l'ISO/DEVCO (CAG) Président de l'ISO/COPOLCO Membre du Conseil de l'ISO 	<ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil d'administration de la COPANT Membre du comité exécutif du Pacific Area Standards Congress (PASC) Délégué au Sous-comité sur les normes et la conformité de l'APEC
Évaluation de la conformité	<ul style="list-style-type: none"> Vice-président de l'International Accreditation Forum (IAF) jusqu'à octobre 2009 Vice-président du comité technique de l'IAF jusqu'à octobre 2009 Membre du comité exécutif de l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC) Membre du comité exécutif de l'IAF Membre du comité sur les exigences d'accréditation de l'ILAC 	<ul style="list-style-type: none"> Vice-président du sous-comité de l'IAAC sur la certification des produits Président de la Pacific Accreditation Cooperation (PAC) Président du comité technique de la PAC Membre du conseil d'administration de l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC) Membre du comité technique de l'APLAC Membre du comité de l'APLAC sur les essais d'aptitude

Sources diverses : Relevés des directions du CCN

Impact et participation du Canada au sein des organismes régionaux et internationaux de normalisation

La participation des Canadiens aux travaux d'organismes régionaux et internationaux de normalisation et d'évaluation de la conformité donne un certain poids au Canada, ce qui, au final, facilite le commerce intérieur et extérieur et contribue à l'économie nationale.

Le CCN a maintenu des postes de régie au sein de l'IAF et de la PAC. En faisant preuve de leadership dans le domaine de la normalisation à l'échelle internationale et régionale et en contribuant à modérer les politiques de ces organismes, le Canada est assuré d'être un interlocuteur actif et respecté dans les discussions internationales connexes.

Pour veiller à ce que la participation du Canada aux travaux d'organismes internationaux et régionaux de normalisation soit aussi efficace que possible, le CCN a mis sur pied le Comité des affaires internationales et régionales (CAIR) qui a pour mandat de coordonner les positions canadiennes. Le comité donne à ses membres la possibilité de discuter de l'évolution des questions émergentes qui ont une importance stratégique pour le Canada et le Système national de normes. Il a eu sa première réunion en janvier 2010.

Mise en œuvre de la politique transfrontalière

Le Conseil canadien des normes (CCN) n'a pas cessé d'appuyer la vision de la communauté internationale de normalisation selon laquelle il doit y avoir un seul ensemble de normes et d'essais reconnus à l'échelle internationale qui facilitent le mouvement des biens et des services sur les marchés mondiaux. De par sa participation aux travaux d'organismes internationaux et régionaux de normalisation et son statut de signataire d'accords de reconnaissance mutuelle (AML) et d'accords de reconnaissance multilatérale (ARM), le CCN contribue de façon importante à la réalisation de cette vision.

En 2009-2010, le CCN a conservé son statut de signataire des cinq accords de reconnaissance mutuelle et accords de reconnaissance multilatérale conclus avec des organismes internationaux et régionaux de normalisation. De plus, au cours de l'année financière, il a mené 21 activités d'audit en collaboration avec des organismes d'accréditation étrangers, ce qui a contribué à la rationalisation du processus suivi par les organismes internationaux qui cherchent à se faire accréditer par le CCN.

Possibilités de formation et de perfectionnement pour les pays en développement

Le Canada dispose d'un Système national de normes (SNN) solide et bien établi. Les pays qui travaillent actuellement à élaborer leurs propres systèmes nationaux

considèrent le Canada comme un exemple à suivre et compte sur le Conseil canadien des normes (CCN) pour leur montrer comment établir des systèmes de normalisation semblables.

Le CCN est résolu à aider les pays à établir ou à améliorer leurs infrastructures techniques et administratives de sorte qu'ils soient mieux à même de tirer profit de leur participation à des cadres internationaux liés au commerce et à la normalisation. Au final, cette participation profite également au Canada, en ce sens qu'elle permet l'établissement éventuel d'alliances au sein de la communauté internationale de normalisation et de liens avec de nouveaux partenaires commerciaux.

En 2009-2010, le CCN a aidé la Malaisie à mettre en œuvre un système d'accréditation des organismes d'élaboration de normes et fourni une aide technique au Ghana et à la Tunisie en vue de renforcer leurs capacités. Le CCN a aussi renouvelé les partenariats qu'il avait établis avec l'Autriche et Trinité-et-Tobago relativement à l'hébergement de systèmes d'avis électronique ExportAlert! sur les changements réglementaires liés au commerce.

Tout au long de l'année financière, le CCN a poursuivi ses discussions avec la Colombie, le Pérou et l'Ukraine concernant des projets d'aide technique et, par l'intermédiaire du Fonds-en-dépôt de l'ISO, il a fourni un soutien et une aide au développement d'une valeur de 45 000 \$ à plusieurs pays, soit Trinité-et-Tobago, le Costa Rica et Antigua-et-Barbuda.

Figure 6 : Adoption des positions canadiennes dans les votes par correspondance des forums internationaux sur la normalisation

À la fin de l'année financière 2009-2010, l'objectif — établi dans le Plan d'entreprise 2009-2010 du CCN — visant à faire adopter plus de 80 pour cent des positions canadiennes proposées au sein des organisations ci-dessous avait été atteint.

Organisation	Visé	Réel	Atteint
IAF	80 %	100 %	√
IAAC	80 %	100 %	√
PAC	80 %	100 %	√
IAAC	80 %	100 %	√
CASCO	80 %	86 %	√

Source : Votes par correspondance des organisations susmentionnées

Participation et contribution canadiennes à l'ISO et à la CEI

Le Canada est un membre actif de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI). En effet, des Canadiens participent à plus de 50 pour cent des programmes de travail de ces organisations internationales.

Les Canadiens qui prennent part aux travaux de comités techniques ont continué de faire en sorte que le Canada ait la possibilité d'exprimer son point de vue au moment du vote sur les normes. En 2009-2010, des Canadiens ont voté sur tous les projets de Normes internationales et projets finaux de Normes internationales. Une telle participation aux programmes techniques de l'ISO et de la CEI est essentielle si le Canada souhaite conserver sa crédibilité en tant que chef de file de la normalisation et exercer une influence appropriée sur les travaux de l'ISO et de la CEI.

Le Canada a également contribué à ces organisations autrement que par sa participation aux travaux de comités. Le Conseil canadien des normes (CCN) a participé à un examen du Bureau de gestion technique de l'ISO relativement au secrétariat central et aux membres nationaux de l'ISO. En 2009, les intervenants canadiens ont aussi contribué au plan stratégique de l'ISO, dont la version définitive devrait tenir compte d'un certain nombre des recommandations faites par le Canada.

De plus, le CCN a rationalisé le mandat du Comité national du Canada de la CEI (CNC/CEI) de manière à ce qu'il soit plus précis et stratégique. Il a également modifié la composition du comité afin d'assurer une meilleure représentation de la part des associations industrielles. Le CCN a établi un groupe de travail sur les réseaux intelligents sous l'égide du CNC/CEI, auquel Ressources naturelles Canada a accordé un soutien sous forme de financement et autres. Le groupe de travail aidera le Canada à mieux déterminer ses besoins en matière de normes dans le domaine de la technologie des réseaux intelligents.

Pour encourager la participation d'une nouvelle génération de bénévoles canadiens aux travaux de la CEI, le CCN a aidé le CNC/CEI à attirer les jeunes professionnels en lançant un concours national pour sélectionner les personnes les plus désireuses de développer leurs connaissances des systèmes de normalisation du Canada et de la CEI. Les gagnants du concours seront choisis au début de l'année financière 2010-2011 et assisteront à la Réunion générale annuelle 2010 de la CEI, qui sera tenue à Seattle et à Washington en octobre 2010.

Normes nationales du Canada

Le Conseil canadien des normes (CCN) a continué d'encourager l'harmonisation des Normes nationales du Canada avec les normes internationales dans le but de réduire au

minimum les divergences qui pourraient finir par créer des obstacles techniques au commerce.

En 2009-2010, le CCN a dépassé l'objectif qu'il s'était donné de veiller à ce que 70 pour cent des normes approuvées en tant que Normes nationales du Canada soient issues de l'adoption de normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI). En fait, environ 77 pour cent des Normes nationales du Canada approuvées au cours de l'exercice ont résulté de l'adoption ou de l'adaptation de normes ISO ou CEI.

L'harmonisation des travaux techniques nationaux et internationaux permet de réduire le nombre de redondances, de gagner du temps et d'économiser de l'argent. Les membres de comités qui participent aux travaux techniques d'un comité international et de son pendant au Canada élaborent des normes canadiennes en tenant compte de ce qui se passe sur la scène internationale, tout en défendant les stratégies et positions du Canada à l'échelle internationale.

Un grand nombre des comités d'élaboration de normes du Canada (36 pour cent) ont été harmonisés avec les comités techniques de ces deux organisations internationales, soit un taux légèrement inférieur à l'objectif visant à harmoniser plus de 40 pour cent des comités. Qui plus est, le CCN a mis à jour sa politique sur l'harmonisation des travaux des comités internationaux de normalisation avec ceux de nos comités nationaux d'élaboration de normes.

Participation stratégique de Canadiens aux travaux de comités pertinents de l'ISO et de la CEI

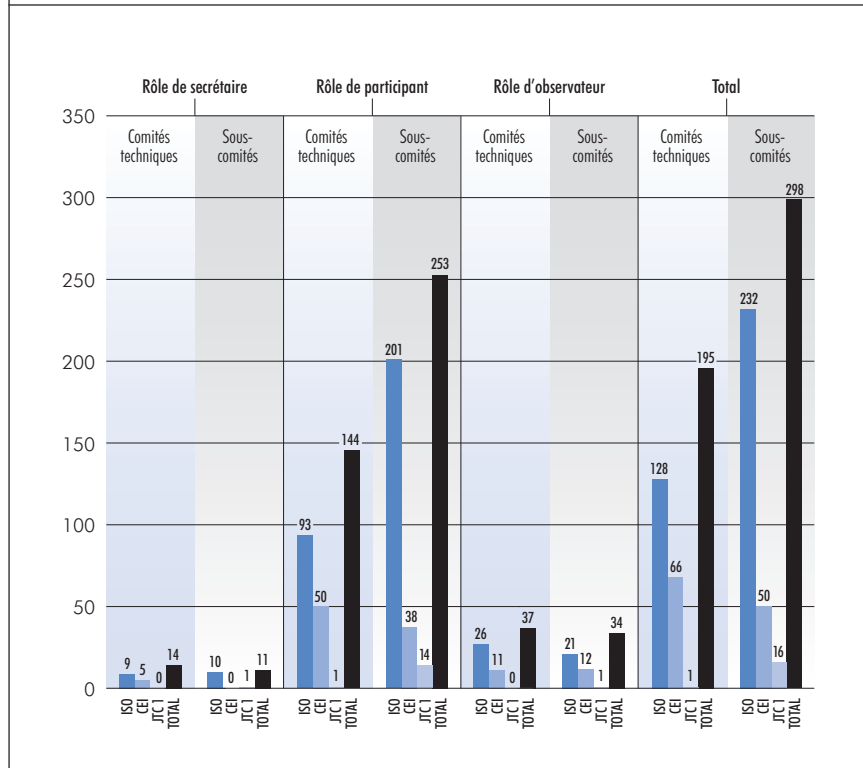
En 2009-2010, le Canada a atteint les objectifs fixés pour l'année 2009 en ce qui concerne l'appartenance aux comités importants de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI). Au 31 mars 2010, 164 Canadiens géraient des comités de l'ISO et de la CEI et 85 autres avaient été élus ou nommés à des comités d'orientation des politiques et de gestion de l'ISO et de la CEI.

En plus des nombreux avantages que procure une représentation canadienne sur le plan de l'influence, la participation stratégique à des comités d'intérêt national est susceptible de renforcer l'innovation et donner un avantage concurrentiel aux entreprises canadiennes.

Le Canada a participé à un certain nombre de groupes de travail et de groupes consultatifs stratégiques qui relèvent du Bureau de gestion technique (TMB) de l'ISO, notamment l'ISO/CEI JTCG, c'est-à-dire le Groupe technique mixte de coordination qui est responsable devant le TMB et s'occupe de la coordination des diverses normes

Figure 7 : Participation du Canada aux travaux techniques internationaux

Durant l'AF 2009-2010, des Canadiens ont participé à un total de 208 comités techniques, tandis que 298 autres ont pris part aux travaux de sous-comités. Ces comités élaborent de nouvelles normes et mettent à jour les normes internationales existantes pour des milliers de produits, systèmes et services.



Source : Dossiers de la Direction des normes du CCN

ISO relatives aux systèmes de management. D'autres groupes de ce genre comprennent, entre autres, le Groupe stratégique consultatif relatif à la sécurité de l'ISO, de la CEI et de l'Union internationale des télécommunications, le Groupe consultatif stratégique de l'ISO sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables et le groupe de travail de l'ISO sur la protection des renseignements personnels.

Rendement au regard des objectifs

3^e priorité stratégique : Définir des programmes et services opportuns et renforcer les capacités (augmenter les recettes et la participation) à l'égard des programmes et services choisis

Élargir les programmes d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité

En 2009-2010, les programmes d'accréditation qu'offre le Conseil canadien des normes (CCN) ont permis à divers organismes de démontrer la sûreté et l'efficacité de leurs produits, services et systèmes. De par son appui à diverses initiatives gouvernementales et grâce à l'incorporation par renvoi des normes et des activités d'évaluation de la conformité dans la réglementation, le CCN a donné certains gages aux Canadiens dans divers domaines.

En juillet 2009, le CCN a lancé, en collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, un programme d'accréditation des organismes de certification de produits biologiques à l'appui du nouveau règlement sur l'agriculture biologique qui était entré en vigueur ce mois-là.

Le CCN a présenté à Santé Canada des propositions sur une façon d'intégrer les laboratoires d'essais accrédités dans un régime de réglementation qui viendrait appuyer la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* (projet de loi C-6), et sur les recherches que le CCN pourrait mener à l'appui de cette nouvelle loi. Ces propositions ont pour but de veiller à ce que les produits mis à l'essai et livrés au Canadien moyen ne présentent aucun danger.

Le CCN collabore avec Santé Canada à l'élaboration des solutions normatives qu'utilisera la Direction des produits de santé naturels. Et il a signé avec ce ministère une entente faisant de lui l'autorité chargée de vérifier le respect des Bonnes pratiques de laboratoire relativement aux produits pharmaceutiques, biologiques et radiopharmaceutiques.

En 2009-2010, Environnement Canada a mentionné le Programme d'accréditation pour les gaz à effet de serre du CCN dans les lignes directrices proposées pour le Système canadien de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre. Le CCN aide par ailleurs ce ministère à mettre sur pied un Programme de vérification des technologies environnementales (VTE). Ce programme servira à évaluer la validité

Figure 8 : Accréditations de la Direction de l'évaluation de la conformité du CCN

Programmes d'accréditation offerts par le CCN	Nombre de clients		
	2008-2009 Réel	2009-2010 Visé	2009-2010 Réel
Laboratoires (PALCAN/BPL)	311	315	321
Organismes de certification de produits	29	31	31
Organismes de certification de systèmes de management	23	20	19
Organismes de certification du personnel	4	3	5
Organismes d'inspection	12	14	14
Organismes de vérification des gaz à effet de serre	S. O.	5	0
Laboratoires médicaux	S. O.	5	5
Total	379	393	395

Source : Relevés de la Direction de l'évaluation de la conformité du CCN

des allégations des fabricants concernant l'impact des nouveaux produits sur l'environnement; il sera conçu comme un cadre national qui sera utilisé à l'échelle internationale.

D'autre part, le CCN participe à des discussions avec les responsables de la réglementation dans le domaine de l'électricité dans le but d'intégrer l'inspection des instruments médicaux dans la portée de son programme d'accréditation des organismes d'inspection, et ce, afin de mieux assurer la sûreté de ces dispositifs. Il travaille aussi avec les organismes de réglementation en vue d'établir les critères d'accréditation des organismes chargés d'inspecter les dispositifs d'alimentation en gaz naturel et les appareils à gaz naturel utilisés dans les installations de gros consommateurs.

Trouver d'autres sources de financement et ressources

Afin d'offrir le meilleur rapport qualité-prix à ses clients et de répondre aux besoins des particuliers, entreprises et différents ordres de gouvernement canadiens, le Conseil canadien des normes (CCN) continue de chercher de nouvelles sources de revenu.

En 2009-2010, il a effectué des recherches à l'appui de la nouvelle loi sur la sécurité des produits de consommation de Santé Canada et, en vertu d'un protocole d'entente conclu avec ce ministère, il a fourni des services d'experts-conseils d'une valeur de 58 000 \$ pour appuyer la participation de consommateurs et de petites et moyennes entreprises aux activités de normalisation.

Le CCN a levé des fonds en concevant et en offrant divers types de formation aux parties intéressées, tels qu'un atelier sur la réduction des obstacles techniques au commerce (OTC) en vertu de l'Accord sur les OTC de l'Organisation mondiale du commerce, et un cours d'initiation à la normalisation destiné aux organismes fédéraux de réglementation.

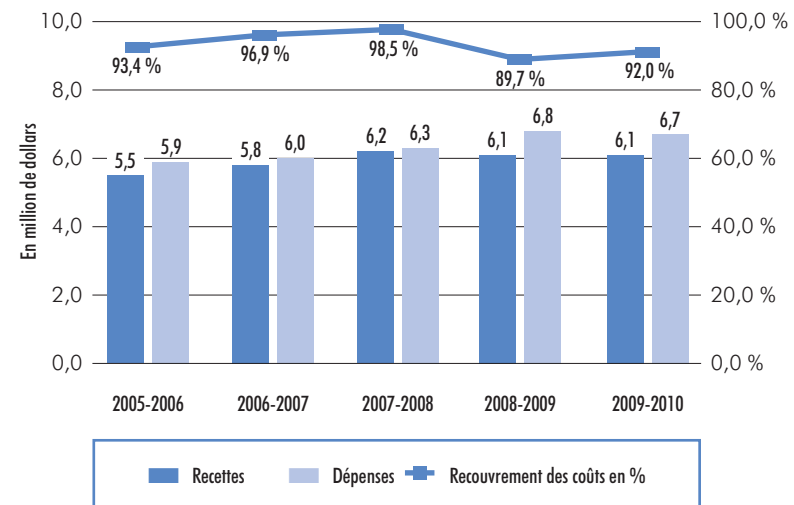
Le lancement de systèmes ExportAlerte! pour la Tunisie et le Ghana a aussi généré des recettes supplémentaires. Les discussions en cours avec d'autres économies permettront peut-être de tirer des recettes de la mise en œuvre de systèmes semblables dans d'autres territoires.

Atteindre l'objectif de recouvrement des coûts de 94 % fixé pour tous les programmes d'évaluation de la conformité

Étant donné que les programmes d'évaluation de la conformité du Conseil canadien des normes (CCN) sont presque autonomes et qu'ils fonctionnent selon le principe du recouvrement des coûts, le CCN a de plus en plus d'occasions de développer ses

Figure 9 : Recouvrement global des coûts – Direction de l'évaluation de la conformité

Quoique légèrement inférieur à l'objectif fixé pour 2009-2010, le taux de recouvrement des coûts de la Direction de l'évaluation de la conformité du CCN s'est chiffré à 92 pour cent, une augmentation de plus de 2 pour cent par rapport à l'exercice précédent.



Taux visé pour l'AF 2009-2010 = 94 % Taux réel pour l'AF 2009-2010 = 92 %

Source : Direction de l'administration du CCN, Division des finances

ressources au maximum dans d'autres secteurs et de s'assurer d'autres sources de financement. Les nouveaux programmes d'accréditation qui viennent appuyer les critères des normes, nouvelles et novatrices, permettent d'offrir une plus grande diversité de services et produits au gouvernement et aux entreprises, procurant ainsi d'autres sources de soutien pour le milieu canadien de la normalisation.

Pour veiller à la compétitivité et à la viabilité de ses programmes d'accréditation, le CCN est en train d'examiner à nouveau son barème tarifaire et ses modes de prestation de services d'évaluation de la conformité. Cet examen comprend un certain nombre d'initiatives, telles qu'un projet de deux ans visant à rationaliser la gestion interne et le suivi de ses activités d'évaluation de la conformité.

Améliorer le Programme des membres

Le Conseil canadien des normes (CCN) a pris des mesures en vue d'améliorer son Programme des membres pour les bénévoles du Système national de normes (SNN) en entreprenant un certain nombre de nouvelles initiatives en 2009-2010.

En plus de la série de cours de formation qu'il a déjà établis, le CCN a créé et mis à l'essai au cours de l'année un module d'initiation pour les nouveaux membres. Ce module a pour but d'initier les bénévoles canadiens aux activités d'élaboration de normes et de renforcer leurs capacités. Le CCN se propose de commencer à offrir ce module en 2010-2011.

En janvier 2010, le CCN a accueilli la première réunion du groupe de travail de la Table ronde nationale (GTTRN) sur le recrutement pour le Programme des membres. Durant cette réunion, à laquelle ont participé des représentants des quatre organismes d'élaboration de normes accrédités du Canada, le CCN et ces derniers ont convenu de collaborer à la question du recrutement et de la formation des bénévoles du SNN. Le groupe est en train d'établir une stratégie pour réaliser ce but, en cernant les défis associés aux pratiques de normalisation actuelles au Canada; en reconnaissant les intervenants, nouveaux et actuels; en développant des mécanismes pour accroître la collaboration et pour favoriser l'efficacité des ressources existantes.

Attirer de nouveaux bénévoles prêts à travailler au sein du SNN et les former de sorte qu'ils puissent participer activement aux activités d'élaboration de normes, ce sont là des éléments essentiels au maintien de la vitalité du système national du Canada. Si de plus en plus de bénévoles sont bien formés, ils pourront apporter de meilleures contributions au nom du Canada et seront mieux à même de gérer le processus d'élaboration de normes consensuelles.



12 août 2009 – Forum des chefs de file de la normalisation: (de gauche à droite) Michel Bourassa, directeur des normes du CCN; John Walter, directeur général du CCN; Jacques Régis, président de la Commission électrotechnique internationale; et Robert Steele, secrétaire général de l'Organisation internationale de normalisation

Rendement au regard des objectifs

4^e priorité stratégique : Rehausser la reconnaissance du rôle joué par le CCN auprès des principaux groupes d'intéressés

Initiatives de marketing et de sensibilisation visant les principaux groupes d'intéressés du CCN

En 2009-2010, le Conseil canadien des normes (CCN) a continué de s'employer à faire connaître son rôle aux intervenants éventuels du Système national de normes (SNN). Une grande partie de ce travail a été consacrée à la sensibilisation et à la promotion de la valeur de la normalisation auprès de groupes précis.

Pour établir le contact avec les ministères et autres organismes gouvernementaux aussi bien que l'industrie et les encourager à utiliser davantage le SNN, le CCN a élaboré une stratégie en matière de financement et de participation visant les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux. Il a continué d'encourager activement le recours à des solutions fondées sur les normes et l'accréditation auprès de certains ministères et organismes fédéraux — dont Santé Canada, Affaires étrangères et Commerce international Canada, Industrie Canada, l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Environnement Canada et Transports Canada — et de divers organismes de réglementation provinciaux.

Bon nombre des activités de sensibilisation du CCN ont consisté à accueillir et à organiser des réunions à l'intention des intéressés du SNN. En mai 2009, le CCN et le Bureau de normalisation du Québec ont accueilli la septième réunion plénière du Groupe de travail sur la responsabilité sociétale de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Cette rencontre de deux jours a réuni à Québec quelque 400 spécialistes internationaux de la norme ISO 26000, intitulée *Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale*. En parallèle, le CCN a participé à un forum canadien sur la responsabilité sociétale dont le programme comprenait des exposés, des ateliers, des réunions de groupe et des réunions plénières. Le CCN a ainsi pu faire mieux connaître la valeur du système et les nombreux services offerts.

Le CCN a aussi été l'hôte du quatrième Forum des chefs de file de la normalisation (anciennement le Forum du leadership canadien) en août 2009 à Montréal. Y ont

participé les présidents et vice-présidents des comités consultatifs canadiens d'organismes internationaux, les responsables de comités et sous-comités techniques ainsi que des administrateurs et gestionnaires de projets d'organismes canadiens d'élaboration de normes. Ils étaient 60 provenant de partout au Canada, y compris d'éloquents conférenciers du monde de la normalisation, qui se sont réunis pour stimuler l'intérêt envers les résultats mesurables et les nombreux avantages de la normalisation.

Dans le cadre de sa célébration de la Journée mondiale de la normalisation 2009, le CCN a procédé au lancement officiel de la mise à jour 2009-2012 de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN). Quelque 200 représentants d'instances gouvernementales, de l'industrie et d'organismes de défense des consommateurs se sont réunis pour prendre connaissance des avantages que cette version la plus récente de la SCN apportera aux Canadiens.

Le CCN a aussi accueilli et organisé d'autres activités en 2009-2010, parmi lesquelles une rencontre du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP), en mai à Saskatoon (Saskatchewan); une réunion conjointe du CCNSP et du Comité consultatif provincial-territorial des politiques sur les codes (CCPTPC), également en mai; la 51^e réunion du Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT), en septembre à Edmonton (Alberta); ainsi que diverses réunions de comités techniques internationaux (voir la figure 10).

Le CCN a assisté en novembre 2009 à l'atelier national annuel de la Communauté des régulateurs fédéraux (CRF) et y a présenté des exposés. Il a aussi fait la promotion de son Service d'information et de son Point d'information auprès des exportateurs lors du Forum pour la formation en commerce international / Conférence annuelle et salon professionnel de Manufacturiers et Exportateurs du Canada, en mai 2009.

En mars, lors du salon-conférence Globe 2010, le CCN — en collaboration avec des membres clés du Système national de normes (SNN) — a mis en valeur diverses

Figure 10 : Accueil au Canada de réunions de comités techniques internationaux	
Au cours de 2009-2010, divers comités techniques internationaux ont tenu des réunions au Canada. En voici une liste non exhaustive :	
Date	Numéro et nom du comité
Février	<ul style="list-style-type: none"> JTC 1/SC 32/WG 1 : Technologies de l'information – Gestion et échange de données, à Ottawa
Mai	<ul style="list-style-type: none"> CEI/TC 65C/MT 9 : Mesure, commande et automation dans les processus industriels – Réseaux de communications industrielles, à Ottawa ISO/TMB/GTRS : Groupe de travail de l'ISO sur la responsabilité sociétale, à Québec ISO/TC 17/SC 12 : Acier – Produits plats laminés en continu, à Vancouver
Juin	<ul style="list-style-type: none"> ISO/TC 59/SC 14 : Construction immobilière – Durée de vie prévue lors de la conception, à Ottawa CEI/TC 79 : Systèmes d'alarme et de sécurité électroniques, à Ottawa CEI/SC 62B/WG 46 : Appareils d'imagerie de diagnostic – Exigences particulières relatives à la sécurité fondamentale et à la performance essentielle des appareils de radiologie dentaire, à Ottawa
Août	<ul style="list-style-type: none"> ISO/TC 27 : Combustibles minéraux solides, à Vancouver JTC 1/SC 35 : Technologies de l'information – Interfaces utilisateur, à Saskatoon ISO/TC 43/WG 9 : Acoustique – Bruit, à Ottawa ISO/TC 43/SC 1/WG 28 : Bruit – Normes de base relatives à l'émission de bruit des machines, à Ottawa
Septembre	<ul style="list-style-type: none"> ISO/TC 241 : Comité de projet : Système de management de la sécurité du trafic routier, à Ottawa ISO/TC 67 : Matériel, équipement et structures en mer pour les industries pétrolière, pétrochimique et du gaz naturel, à Victoria
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> ISO/TC 94/SC 15 : Sécurité individuelle – Vêtements et équipements de protection – Appareils de protection respiratoire, à Ottawa ISO/TC 234 : Pêches et aquaculture, à Nanaimo
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> ISO/TC 211 : Information géographique/Géomatique, à Québec
<i>Source : Sites web de l'ISO et de la CEI</i>	

solutions axées sur la normalisation et leur rôle dans la résolution de problèmes précis associés au changement climatique.

Le numéro d'octobre 2009 de CONSENSUS, la revue annuelle du CCN qui est depuis longtemps l'organe d'information sur la normalisation au Canada et la façon dont elle touche la vie quotidienne des Canadiens, portait sur le thème « Agir sur le changement climatique par les normes ». Ses articles examinaient l'utilisation des normes dans diverses stratégies canadiennes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'atténuation de l'impact environnemental du changement climatique.

Initiatives du gouvernement du Canada

En 2009-2010, le Conseil canadien des normes (CCN) a travaillé à diverses initiatives à l'appui des stratégies et priorités fixées par le gouvernement du Canada.

Le CCN a reçu quatre propositions relatives à la participation des consommateurs et des petites et moyennes entreprises à des projets liés à la normalisation. Grâce au financement assuré par Santé Canada, il a fourni un appui financier à 17 personnes en 2009.

Le CCN a aussi formulé des commentaires et proposé des modifications lors de l'étude de la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* (projet de loi C-6); il a également mené des travaux de recherche et présenté un volet sur la sécurité des produits. En outre, il a coopéré avec Santé Canada pour élargir la portée de son programme de certification du personnel de façon à englober les technologues spécialistes du radon; les changements au programme sont censés entrer en vigueur au cours des derniers mois de 2010.

Afin de servir les intérêts commerciaux du Canada, le CCN a conseillé le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) au sujet de questions comme les obstacles techniques au commerce dans divers domaines, y compris lors des examens des politiques commerciales des pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC). Le CCN a aussi communiqué au ministère ses observations sur la proposition du Mexique visant l'élargissement du Cadre de coopération en matière de réglementation de façon à y ajouter un protocole d'entente nord-américain sur la coopération en matière de réglementation.

De plus, le CCN a coopéré avec le MAECI en ce qui concerne les chapitres consacrés aux obstacles techniques au commerce figurant dans divers accords de libre-échange, dont les accords avec le Panama et la Jordanie ainsi que l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne.

La recherche de possibilités de contribuer à la mise en œuvre du Cadre de coopération en matière réglementation (CCR) du Partenariat pour la sécurité et la prospérité (PSP)

établi entre le Canada, les États-Unis et le Mexique est un excellent exemple des efforts constants déployés pour surmonter les obstacles au commerce. Ces efforts recourent continuellement à des solutions fondées sur les normes et l'accréditation pour combler l'écart entre le commerce national et international, tout en assurant l'application de techniques commerciales adéquates.

Le CCN a contribué au cinquième examen triennal de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) de l'OMC en commentant les propositions et les dernières modifications du projet de rapport. Le rapport a été approuvé à la réunion de novembre 2009 du Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC. Le CCN a aussi participé comme membre de la délégation canadienne aux réunions du Comité des obstacles techniques au commerce et du Sous-comité sur les normes et la conformité de la Coopération économique Asie-Pacifique.

Le CCN a également travaillé par l'entremise de son Comité consultatif sur le commerce (CCCom) et de son Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) en vue de repérer des domaines où des solutions fondées sur les normes et l'accréditation sont susceptibles d'aider à surmonter les obstacles au commerce interprovincial et international.

À l'appui d'initiatives environnementales, le CCN a coopéré avec Environnement Canada afin de préciser d'une part les exigences liées à l'accréditation des organismes de vérification prévues par le Système canadien de crédits compensatoires et d'étendre d'autre part, dans le cadre de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, la portée du programme d'accréditation visant la certification des produits et les laboratoires relativement au mercure contenu dans les lampes fluorescentes compactes. Pour faire suite au rapport de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, le CCN travaille à la mise au point de recommandations relatives à la politique des pouvoirs publics concernant le recours à des solutions normatives comme moyen d'adapter l'infrastructure du Nord canadien au changement climatique.

Le CCN reste déterminé à encourager l'utilisation de normes volontaires auprès de divers organismes de réglementation et ministères, y compris en examinant avec Justice Canada les questions entourant l'incorporation des normes par renvoi.

Milieu universitaire et collégial

Le Programme d'éducation institutionnelle du Conseil canadien des normes (CCN) met à la disposition des collèges et universités des normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI), sans frais, pendant une période limitée. En 2009-2010, ce programme a pris un grand essor, le nombre d'accords de licence ayant augmenté de 56 pour cent.

Dans le cadre d'une nouvelle entente entre le CCN, IHS Canada — l'entreprise qui vend et diffuse les documents normatifs pour le compte du CCN — et le Council of Prairie and Pacific University Libraries (COPPUL), l'accès à la collection complète des normes ISO sera offert aux membres du COPPUL à un tarif réduit.

En encourageant les universités et collèges canadiens à utiliser les normes dans leurs cours, le CCN fait du Système national de normes (SNN) du Canada un outil important pour les générations futures.

Le travail auprès du milieu de l'enseignement aidera à ancrer solidement une compréhension des normes et de l'évaluation de la conformité dans le système d'éducation postsecondaire du Canada. La familiarité avec la normalisation grâce à son intégration dans les cours collégiaux et universitaires mènera à une meilleure connaissance du SNN et produira des retombées à long terme dans divers secteurs.

Le fait d'influencer les acteurs économiques de demain, au sein par exemple des petites et moyennes entreprises, des organisations privées et sans but lucratif, des organismes gouvernementaux, des milieux des affaires et du commerce, favorisera l'utilisation efficace de la normalisation. Il s'agit aussi de faire connaître et comprendre aux étudiants collégiaux et universitaires la nécessité et la valeur des normes pour le marché canadien.

D'autres initiatives liées au milieu de l'enseignement ont été entreprises en 2009-2010, comme la coopération avec le Centre d'élaboration des moyens d'enseignement du Québec afin d'intégrer les normes au matériel didactique préparé à l'intention des étudiants en formation professionnelle. Le CCN a continué de dialoguer avec le comité d'éducation de l'American National Standards Institute afin d'échanger de l'information sur les questions entourant l'intégration des normes aux programmes d'études au Canada, et de mettre en commun les pratiques exemplaires en matière d'activités éducatives.

Rendement au regard des objectifs

5^e priorité stratégique : Rehausser l'efficacité organisationnelle

Continuer de développer le processus de planification stratégique et le système de gestion des risques du CCN

Pour mieux prouver l'importance de la normalisation aux Canadiens, le Conseil canadien des normes (CCN) est déterminé à atténuer les risques tout en renforçant sa capacité à remplir son mandat. En 2009-2010, il a affiné son processus de planification stratégique en améliorant la planification des activités, les mesures du rendement et les pratiques d'établissement de rapports avant de les intégrer dans ses activités de planification existantes.

Le CCN a poursuivi la mise à jour de son document d'évaluation de la gestion des risques de l'entreprise (EGRE) dans le cadre de ses séances de planification stratégique. Il a apporté des améliorations à ce document, notamment en adoptant les critères établis dans la norme de *Management du risque – Principes et lignes directrices* (ISO 31000:2009) de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) dont il se servira pour gérer son propre processus en la matière. Les pratiques de gestion du risque ont également été intégrées à diverses autres activités du CCN, par exemple à l'élaboration des politiques et des programmes ainsi qu'à la planification. La documentation qualité du CCN s'y rapportant a été modifiée en conséquence.

Pratiques de gouvernance et structure des comités consultatifs

En sa qualité de société d'État, le Conseil canadien des normes (CCN) est régi par la *Loi fédérale sur la responsabilité*, ses employés étant ainsi protégés en vertu de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* (LPFDAR). En 2009-2010, afin de prouver l'importance qu'il accorde à la responsabilisation, le CCN a fait savoir à ses employés que la LPFDAR leur donnait la possibilité de divulguer de manière sûre et confidentielle les actes répréhensibles graves en milieu de travail — tels que l'usage abusif de fonds publics ou le fait de

causer un risque important pour la santé ou la sécurité sur le lieu de travail — tout en les protégeant des représailles. Les employés ont également été informés qu'étant donné l'effectif relativement restreint du CCN, ils avaient la possibilité, en vertu de cette loi, de divulguer les actes répréhensibles directement à un agent du Commissariat à l'intégrité du secteur public.

Lorsqu'il s'agit de contribuer à déterminer l'orientation stratégique au CCN, le conseil d'administration est secondé par huit comités consultatifs qui le renseignent sur différents aspects de la normalisation et permettent à des groupes particuliers d'intéressés de s'exprimer. Afin d'améliorer l'efficacité de ses comités consultatifs, le

Figure 11: Formation du personnel

Compte tenu de la nature hautement spécialisée de ses besoins en formation, le CCN a affecté 1,5 pour cent (ou 98 500 \$) de son budget salarial total à la formation. En 2009-2010, 71,4 pour cent de la somme prévue ont été utilisés, ce qui représente 1,1 pour cent du budget salarial annuel.

	Montant en \$	% du budget salarial
Budget total de formation	98 500 \$	1,5 %
Dépenses totales de formation	70 364 \$	1,1 %
% du budget de formation utilisé	71,4 %	
Dépense moyenne par employé	809 \$	

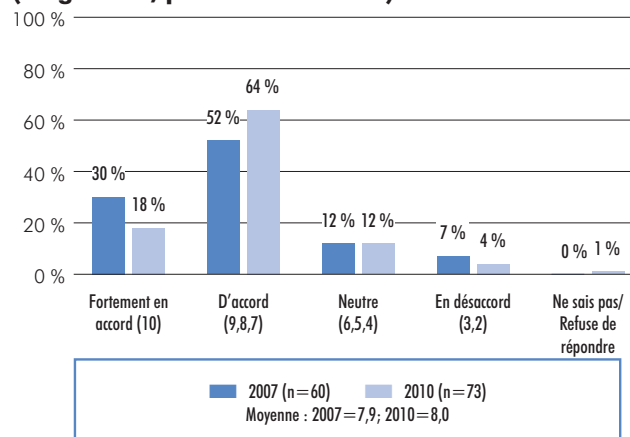
Source : Direction de l'administration du CCN, Division des finances

conseil d'administration du CCN en a modifié la structure en 2009-2010 de sorte que les sous-comités relèvent à présent des comités auxquels ils sont rattachés plutôt que du Conseil. Les rapports annuels sur les plans de travail ont aussi été abandonnés au profit de rapports plus détaillés présentés chaque année et selon les besoins par les présidents de comité. Ces changements, qui avaient été approuvés en 2008-2009, visent à éliminer le chevauchement des tâches entre les différents comités et à montrer à quel point le travail qu'ils font est réellement utile, en leur permettant d'élargir la portée des projets dont ils s'occupent.

Figure 12 : Satisfaction des employés

Pour montrer l'importance qu'il attache à la satisfaction de ses employés, le Conseil canadien des normes (CCN) a sondé en décembre 2009 l'opinion des 95 membres de son personnel. Le sondage comprenait des questions sur divers aspects du travail au CCN, y compris les possibilités de formation et d'avancement offertes.

Rendement et satisfaction au travail (En général, j'aime mon travail)



Selon les résultats de ce sondage, la grande majorité — 82 pour cent — des employés du CCN sont d'accord ou fortement d'accord pour dire : « En général, j'aime mon travail ». Bien que ce taux soit légèrement en dessous des 85 pour cent visés, il reste inchangé par rapport au point de référence précédent établi en 2007. Le CCN se servira des résultats pour déterminer quelles mesures incitatives et politiques encouragent les employés à demeurer à son service, et pour continuer d'offrir à ses clients et partenaires toujours le même service de qualité.

Source : Direction de l'administration du CCN, Division des finances

Utilisation du système de management de la qualité du CCN

Le Conseil canadien des normes (CCN) a à cœur d'offrir à ses clients et aux parties intéressées des services et des programmes de grande qualité. Il considère son système de management de la qualité comme une composante essentielle de cet engagement. En 2009-2010, le CCN a mené au total 12 évaluations de la qualité à l'interne; peu de non-conformités ont été détectées au cours de ces évaluations, et le personnel et la direction ont réglé sans tarder celles qui avaient été décelées.

Outre ces évaluations internes, le CCN s'est employé à améliorer certains aspects de son système de management de la qualité pour mieux faire en sorte que les services et les programmes qu'il propose soient mis en œuvre de la même manière et qu'ils respectent les critères établis.

Ressources humaines

Le Conseil canadien des normes (CCN) est conscient que sa capacité de démontrer aux Canadiens la valeur de la normalisation repose en grande partie sur le talent et les compétences de son personnel. Compte tenu du degré de technicité et de spécialisation des postes au CCN, l'organisme veille constamment à ce qu'un personnel compétent soit en place pour accomplir efficacement ses travaux. En 2009-2010, le CCN a continué de s'efforcer d'apporter des améliorations au chapitre du maintien en fonction et du recrutement en offrant des primes intéressantes à ses employés.

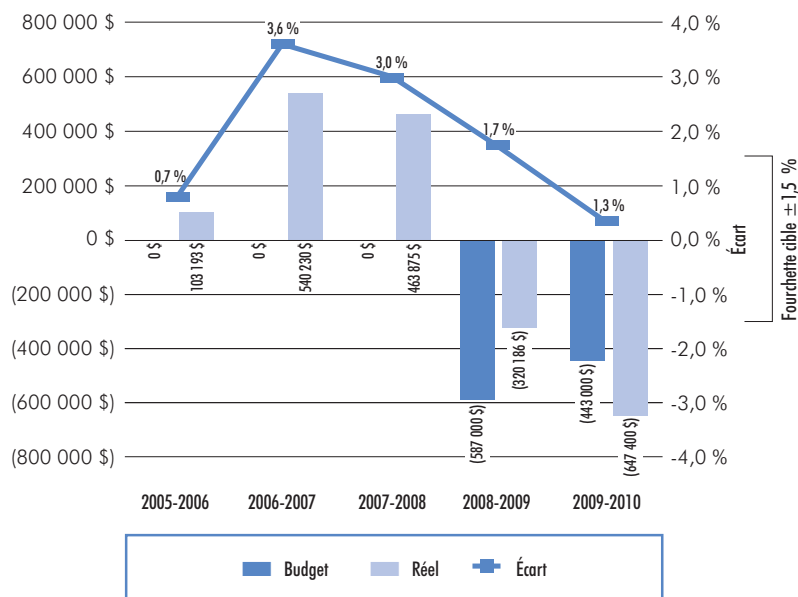
Lancé en 2008-2009, le programme de gestion des talents du CCN s'est enrichi pour inclure l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de relève qui prévoit le mentorat et la détermination des postes clés, ainsi que l'établissement d'une liste des « connaissances, compétences et capacités » associées à tous les postes au sein du CCN, et ce, afin de placer les bonnes personnes aux bons postes au bon moment.

Opinion des vérificateurs financiers et examen spécial

Le Conseil canadien des normes (CCN) se soumet chaque année à une vérification financière externe. Cette vérification vise à fournir une opinion indépendante, à savoir si les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus au Canada; si ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent; et si les opérations qui ont été portées à la connaissance des vérificateurs lors de leur examen ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* ainsi qu'à toute autre réglementation s'y rattachant. Une fois la vérification

Figure 13 : Bénéfice net/perte nette par rapport au budget

L'écart entre le résultat net et le budget ne dépasse pas 1,5 %.



Source : Direction de l'administration du CCN, Division des finances

terminée, la vérificatrice générale du Canada formule une opinion sur la mesure dans laquelle le CCN a atteint ses objectifs de manière satisfaisante ou non.

En 2009-2010, le Bureau du vérificateur général a formulé une opinion objective sans réserve sur les états financiers vérifiés du CCN.

Le Bureau du vérificateur général effectue également un examen spécial du CCN tous les dix ans. Les conclusions du dernier examen, qui ont été reçues en juin 2009, n'ont révélé aucune lacune importante dans les systèmes et les pratiques du CCN examinés au cours de la vérification.



5 novembre 2009 : Des employés du CCN lors d'une cérémonie de reconnaissance du mérite du personnel

Gestion financière

En 2009-2010, pour mieux démontrer la valeur de la normalisation au Canada, le Conseil canadien des normes (CCN) a en partie réduit ses efforts sur la scène internationale, qui sont par ailleurs bien engagés, pour mieux se concentrer sur ses activités nationales. Il a en outre examiné les programmes générateurs de recettes au sein de la Direction de l'évaluation de la conformité et les recettes qui pourraient être tirées de nouveaux secteurs d'activité tels que l'éducation, la formation et le renforcement des capacités.



Rapport de gestion

La gestion du risque fait partie intégrante de la planification stratégique du Conseil canadien des normes (CCN). Ce dernier gère le risque à chaque niveau de l'organisme et incorpore les pratiques de gestion du risque dans ses stratégies, processus et activités. Il a choisi à cette fin d'intégrer à sa trousse d'outils les principes et les directives de la gestion du risque (ISO 31000).

Les risques les plus élevés du CCN sont surveillés de très près par la haute direction qui applique les objectifs SMART (c.-à-d. spécifiques, mesurables, appropriés, réalistes et temporels) pour s'assurer que les priorités sont traitées en fonction de leur importance. Les ressources financières, la participation aux travaux techniques internationaux, l'évaluation de la conformité et les ressources humaines continuent d'être des risques classés de moyen à élevé pour le CCN.

Le Comité de vérification du CCN s'assure deux fois par année de la bonne mise en œuvre et de l'efficacité des stratégies d'atténuation des risques à l'échelle de l'organisme. Cette approche ajoute de la valeur et une rigueur à l'élaboration et à la prestation des programmes et services du CCN et à son aptitude à remplir son mandat. Au final, les Canadiens continuent à profiter de la gestion efficace et des activités de normalisation canadiennes.

Ressources financières

L'absence d'un financement à long terme durable pour les activités de normalisation au Canada continue d'être le risque le plus important auquel est confronté le CCN. L'organisme risque de ne pouvoir ni assumer pleinement ses nombreuses responsabilités ni appuyer d'importantes questions de politique publique comme la santé et la sécurité, le commerce et l'environnement. Ces dernières années, la demande de programmes et services du CCN a augmenté. Compte tenu de ses ressources actuelles, le CCN a de plus en plus de mal à contribuer efficacement à la mise en œuvre des priorités gouvernementales actuelles et à celles qui se profilent.

Afin d'atténuer ce risque, le CCN continue d'affiner son analyse de rentabilisation en vue d'établir ses besoins en ressources. De plus, il étudie toujours les possibilités

susceptibles de produire des recettes afin de réduire les pressions financières qu'il subit et d'assurer la viabilité à long terme de ses programmes. Ces possibilités comprennent notamment l'élargissement des programmes d'accréditation existants ainsi que la création de nouveaux programmes. Diverses sources de recettes, comme les redevances provenant des ventes de normes, le Point d'information de l'OMC/ALENA et des contrats d'achat de services, etc., sont également envisagées.

Évaluation de la conformité

La Direction de l'évaluation de la conformité du CCN continue d'être menacée sur plusieurs fronts et risque de perdre sa position concurrentielle au profit d'autres organismes d'accréditation sur le marché, notamment des organismes américains. Des ressources insuffisantes limitent la capacité du CCN à améliorer les niveaux de service offerts aux clients existants, à introduire de nouveaux programmes en temps voulu et à bien commercialiser ses services.

En surveillant constamment le contexte commercial, en essayant de réduire les coûts pour sa clientèle, en s'efforçant de mieux faire connaître ses services d'accréditation et en introduisant de nouveaux flux de rentrées, le CCN prend les mesures voulues pour bien gérer ce risque.

Participation aux travaux techniques internationaux

La capacité de maintenir une bonne représentation des membres bénévoles au sein du système canadien de normes est un autre facteur de risque qui a un effet sur la capacité du Canada d'influencer les travaux d'élaboration de normes internationales. La prise en compte de la perspective canadienne dans les normes internationales donne aux entreprises et à l'industrie canadiennes l'assurance que leurs produits et services respecteront les exigences internationales à l'exportation. Inversement, elle donne au public canadien l'assurance que les produits importés répondront à ses besoins.

Il y a une dizaine d'années, le CCN gérait la participation d'environ 3 500 bénévoles aux travaux internationaux. À présent, il coordonne celle de quelque 2 500 bénévoles. Le CCN et les entreprises canadiennes engagées dans des activités de normalisation sont limités par leurs ressources et ont par conséquent de plus en plus de mal à financer leur participation aux réunions techniques internationales. Afin d'atténuer ce risque, le CCN et les organismes d'élaboration de normes accrédités par ses soins renforceront leur collaboration pour veiller à ce que le Canada soit au moins représenté aux comités qui revêtent une importance stratégique pour le pays. L'établissement d'une stratégie de recrutement nationale permettra de s'attaquer à cette question et d'assurer la participation des bons experts canadiens à ces comités.

Ressources humaines

Les employés du CCN occupent des postes techniques et des postes axés sur le savoir. À mesure que les organisations de normalisation internationale s'engageront

dans des domaines comme la nanotechnologie et l'industrie de la technologie propre (p. ex., bâtiments écologiques, captage et stockage de CO₂, production décentralisée, etc.), cet impératif ne diminuera pas.

Même si le roulement du personnel a été relativement faible ces dernières années, le CCN continue d'avoir du mal à doter des postes hautement spécialisés. En continuant d'investir dans la formation et le perfectionnement de son personnel, en particulier dans les domaines techniques, le CCN s'efforce toujours de réduire ce risque le plus possible.

L'achèvement et la mise en œuvre en 2009 du plan de relève du CCN, par exemple, a permis à l'organisme de gérer ce risque. En mettant l'accent non seulement sur la planification de la relève, mais aussi sur le recrutement et la sélection, de même que sur la formation et le perfectionnement, le CCN a pu maîtriser davantage la situation dans ce domaine.

Figure 14 : Aperçu financier pour la période comprise entre 2005 et 2010

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010 (Budget)	2009-2010 (Réel)	2010-2011 (Budget)
Recettes							
Droits d'accréditation	5 438 548 \$	5 663 079 \$	5 763 908 \$	5 893 040 \$	6 124 000 \$	5 962 067 \$	6 263 000 \$
Recettes tirées de la vente de normes	561 764 \$	698 056 \$	718 315 \$	677 519 \$	720 000 \$	825 227 \$	750 000 \$
Point d'information OMC/ALENA	260 798 \$	260 945 \$	339 827 \$	360 559 \$	361 000 \$	360 620 \$	361 000 \$
Crédit parlementaire	7 084 089 \$	7 614 779 \$	7 110 108 \$	7 196 055 \$	7 164 000 \$	7 182 964 \$	7 132 000 \$
Autre	793 592 \$	866 086 \$	1 085 384 \$	808 044 \$	628 000 \$	867 823 \$	592 000 \$
	14 138 791 \$	15 102 945 \$	15 017 542 \$	14 935 217 \$	14 997 000 \$	15 198 701 \$	15 098 000 \$
Dépenses							
Évaluation de la conformité	4 064 677 \$	4 144 329 \$	4 390 338 \$	4 901 576 \$	4 645 000 \$	4 700 419 \$	4 996 000 \$
Service d'information	455 855 \$	526 513 \$	471 961 \$	547 384 \$	575 000 \$	649 653 \$	497 000 \$
Point d'information OMC/ALENA	260 798 \$	260 945 \$	339 827 \$	360 559 \$	361 000 \$	360 620 \$	361 000 \$
Élaboration des normes	3,857 269 \$	4 093 266 \$	3 718 082 \$	3 730 871 \$	3 969 500 \$	4 026 134 \$	3 246 000 \$
Commerce et affaires intergouvernementales	913 540 \$	1 038 507 \$	1 088 779 \$	1 187 265 \$	1 207 000 \$	1 360 942 \$	1 429 000 \$
Direction et administration	4 483 459 \$	4 499 155 \$	4 544 680 \$	4 527 748 \$	4 682 500 \$	4 748 333 \$	4 962 000 \$
	14 035 598 \$	14 562 715 \$	14 553 667 \$	15 255 403 \$	15 440 000 \$	15 846 101 \$	15 491 000 \$
Bénéfice net (perte nette)	103 193 \$	540 230 \$	463 875 \$	(320 186 \$)	(443 000 \$)	(647 400 \$)	(393 000 \$)



Situation financière

En 2009-2010 le total des recettes du Conseil canadien des normes (autres que le crédit parlementaire) s'est élevé à un peu plus de 8 M\$ — environ 4 pour cent de plus que les 7,74 M\$ comptabilisés pour l'AF 2008-2009 — une somme qui dépasse les 7,83 M\$ inscrits au budget. L'augmentation s'explique principalement par le montant supérieur des droits de l'Évaluation de la conformité et des Redevances provenant de la vente de normes. Les recettes tirées des droits d'accréditation de l'Évaluation de la conformité (5,96 M\$) ont crû d'environ 1 pour cent par rapport aux 5,89 M\$ comptabilisés en 2008-2009. Cette hausse, qui se situe en deçà du taux d'inflation, poursuit la tendance de faible croissance et est due en grande partie aux effets conjugués de l'arrivée à maturité des programmes, de l'accroissement de la concurrence et de la récession.

En ce qui concerne les programmes d'évaluation de la conformité du CCN, les recettes de la Certification ont augmenté de 11 pour cent, tandis que celles des programmes des Systèmes de management et de l'Accréditation des laboratoires (PALCAN) ont diminué de 2 et de 3 pour cent respectivement, les deux programmes ayant cependant atteint les objectifs fixés pour l'année.

Le taux global de recouvrement des coûts de la Direction de l'évaluation de la conformité s'est établi à 92 pour cent, une hausse de plus de 2 pour cent comparativement à l'année précédente. L'amélioration des taux de recouvrement des coûts est attribuée à la compression des coûts : les dépenses directes des programmes ont été tout à fait conformes au budget et inférieures de 4 pour cent, ou 204 000 \$, à celles de l'exercice précédent. Le taux de recouvrement intégral des coûts par programme a atteint 90 pour cent pour la Certification (82 pour cent en 2008-2009); 107 pour cent pour les Systèmes de management (93 pour cent l'exercice précédent) et 85 pour cent pour le PALCAN (92 pour cent l'exercice précédent).

Les redevances provenant de la vente de normes se sont montées à 825 227 \$, soit bien plus que les 720 000 \$ prévus au budget, ce qui représente une hausse de 22 pour cent par rapport à 677 519 \$ l'exercice précédent. Cette augmentation est liée à la croissance des ventes de la plupart des fournisseurs de normes à l'échelle mondiale, et elle peut aussi être attribuée à la concertation des efforts des fournisseurs de normes pour lutter contre l'utilisation abusive du droit d'auteur au moyen d'une action éducative et de la gestion numérique des droits d'auteur. Par ailleurs, une hausse rétroactive des taux de redevances

tirées des ventes de la boutique en ligne de l'ISO a généré des recettes supplémentaires de 72 000 \$.

Les recettes découlant des ententes de parrainage et de partenariat se sont élevées à 418 000 \$, une augmentation importante comparativement à 345 000 \$ en 2008-2009. Cette évolution est liée à la conclusion des travaux entrepris par le CCN dans le cadre de projets financés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) visant des pays en développement, ainsi que des projets menés par le groupe de l'Évaluation de la conformité pour le compte de Ressources naturelles Canada et de Transports Canada.

Les recettes provenant d'autres sources se sont montées à 449 705 \$ (463 475 \$ en 2008-2009), alors que 423 000 \$ avaient été prévus au budget. Elles englobent les fonds recueillis par suite de l'hébergement web de services SiteScape et ExportAlerte! pour des clients externes; l'amortissement du produit reporté lié aux améliorations locatives et à l'acquisition d'immobilisations; le parrainage de réunions de comités techniques internationaux; les intérêts. À l'exception des intérêts, qui étaient pratiquement nuls pour l'année contre les 30 000 \$ budgétés, tous ont respecté le budget ou l'ont largement dépassé.

Le financement public de 7,18 M\$ était légèrement inférieur aux 7,19 M\$ de l'exercice précédent. Le crédit parlementaire a permis au CCN d'assumer 45 pour cent de ses frais d'exploitation et de ses dépenses en capital, contre 47 pour cent pour l'AF 2008-2009.

Au total, les dépenses de l'AF 2009-2010 se sont chiffrées à 15,85 M\$, contre un total de 15,26 M\$ l'exercice précédent et des prévisions budgétaires de 15,44 M\$. Sur douze mois, les frais d'exploitation du Service d'information, de l'Élaboration des normes, du Commerce et des affaires intergouvernementales et des services de la Direction et de l'administration ont augmenté, tandis que ceux de l'Évaluation de la conformité ont accusé une baisse. Les augmentations par rapport à l'exercice 2008-2009 et aux prévisions budgétaires sont principalement liées aux frais uniques associés à la réorganisation, qui entraînera au cours des années à venir une diminution des frais touchant le personnel.

Le total des fonds et recettes d'exploitation, Crédit parlementaire compris, est inférieur de 647 400 \$ aux dépenses en comparaison du déficit d'exploitation de 443 000 \$ prévu au budget.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

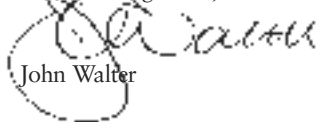
Les états financiers en annexe et tous les renseignements que contient le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du Conseil canadien des normes. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui conviennent aux activités du Conseil. L'information financière présentée dans le Rapport annuel concorde avec les états financiers. Les renseignements non financiers figurant dans le Rapport annuel ont été choisis en fonction de leur pertinence par rapport aux objectifs du Conseil.

Le Conseil a un système de procédures et de contrôles financiers et de gestion permettant de donner l'assurance raisonnable que les opérations du Conseil sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents d'information financière sont tenus de façon appropriée dans le but de produire des états financiers fiables. Ces procédures et contrôles permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du Conseil et dans les limites de son mandat tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

La vérificatrice générale du Canada effectue une fois l'an un examen objectif et autonome des documents d'information financière afin d'établir si les états financiers présentent fidèlement, à tous les égards importants, les résultats de l'exploitation, les flux de trésorerie et la situation financière du Conseil conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

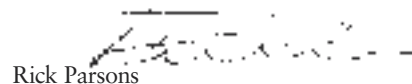
Le Conseil d'administration, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé d'examiner les méthodes utilisées par la direction à l'égard des finances et des rapports afin de s'assurer que la direction s'acquitte de façon appropriée de ses responsabilités. Le Comité de vérification, composé uniquement de membres du Conseil d'administration, rencontre la direction et les représentants de la vérificatrice générale pour examiner les états financiers annuels et fait rapport au Conseil d'administration.

Le directeur général,



John Walter

Le trésorier et directeur de l'administration,



Rick Parsons

Ottawa, Canada

Le 15 juin 2010

Rapport du vérificateur

Au ministre de l'Industrie

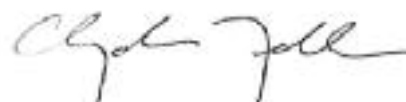
J'ai vérifié l'état de la situation financière du Conseil canadien des normes au 31 mars 2010 et les états des résultats et du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements administratifs du Conseil.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Clyde M. MacLellan, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada

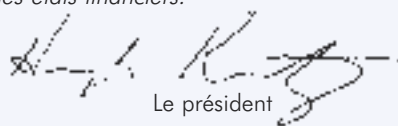
Le 15 juin 2010

État de la situation financière

31 mars	2010	2009
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 372 794 \$	3 645 217 \$
Créances, au net :		
Ministères et organismes du gouvernement fédéral (note 13)	259 458	389 067
Autres	1 579 941	1 179 081
Crédit parlementaire à recevoir	2 021 000	784 000
Charges payées d'avance	810 925	819 000
	6 044 118	6 816 365
Immobilisations corporelles (note 5)	559 490	639 738
	6 603 608 \$	7 456 103 \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 487 956 \$	1 561 339 \$
Droits d'accréditation reportés	2 002 561	1 958 080
Produit reporté	12 662	12 956
	3 503 179	3 532 375
À long terme		
Financement public reporté (note 6)	412 486	466 451
Produit reporté - Sommes reçues pour les améliorations locatives (note 7)	147 004	173 287
	559 490	639 738
	4 062 669	4 172 113
CAPITAUX PROPRES		
Bénéfices non répartis	2 483 659	3 131 059
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 8)	57 280	152 931
Capitaux propres	2 540 939	3 283 990
	6 603 608 \$	7 456 103 \$
Engagements (note 12)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil :


Le président


Le directeur général

État des résultats et du résultat étendu

Exercice terminé le 31 mars	2010	2009
Produits		
Droits d'accréditation pour l'évaluation de la conformité	5 962 067 \$	5 893 040 \$
Redevances provenant de la vente de normes (note 9)	825 227	677 519
Point d'information de l'OMC/ALENA	360 620	360 559
Parrainage d'activités et inscriptions	418 118	344 569
Autres	449 705	463 475
	8 015 737	7 739 162
Charges (note 10)		
Évaluation de la conformité	4 700 419	4 901 576
Services d'information	649 653	547 384
Point d'information de l'OMC/ALENA	360 620	360 559
Élaboration des normes	4 026 134	3 730 871
Commerce et affaires intergouvernementales	1 360 942	1 187 265
Gestion et services administratifs	4 748 333	4 527 748
	15 846 101	15 255 403
Perte nette avant le financement public	(7 830 364)	(7 516 241)
Financement public		
Crédit parlementaire pour les charges d'exploitation	7 015 259	7 027 123
Amortissement du financement public reporté (note 6)	167 705	168 932
	7 182 964	7 196 055
Perte nette	(647 400)	(320 186)
Autres éléments du résultat étendu		
Apports reçus (note 8)	(95 651)	42 216
Résultat étendu	(743 051) \$	(277 970) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 mars	2010	2009
Bénéfices non répartis		
Solde au début de l'exercice	3 131 059 \$	3 451 245 \$
Perte nette	(647 400)	(320 186)
Solde à la fin de l'exercice	2 483 659	3 131 059
Cumul des autres éléments du résultat étendu		
Solde au début de l'exercice	152 931	110 715
Autres éléments du résultat étendu	(95 651)	42 216
Solde à la fin de l'exercice	57 280	152 931
Total des capitaux propres à la fin de l'exercice	2 540 939 \$	3 283 990 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars	2010	2009
Activités d'exploitation		
Perte nette	(647 400) \$	(320 186) \$
Ajustements pour des éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	193 988	195 215
Amortissement du financement public reporté	(167 705)	(168 932)
Amortissement des sommes reçues pour les améliorations locatives	(26 283)	(26 283)
	(647 400)	(320 186)
Variations des apports avec restrictions des non-propriétaires	(95 651)	42 216
Variations du passif et de l'actif à court terme autres que l'encaisse	(1 529 372)	526 011
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(2 272 423)	248 041
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(113 740)	(101 877)
Activités de financement		
Financement pour les acquisitions d'immobilisations corporelles		
Crédit parlementaire	113 740	101 877
(Diminution) Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	(2 272 423)	248 041
Encaisse au début de l'exercice	3 645 217	3 397 176
Encaisse à la fin de l'exercice	1 372 794 \$	3 645 217 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires, 31 mars 2010

1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET PROGRAMMES

Le Conseil canadien des normes (CCN) a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 2006); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le Conseil est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le Conseil a pour mission d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de sa mission, le Conseil :

- accrédite les organismes s'occupant de l'élaboration des normes et de l'évaluation de la conformité;
- représente les intérêts du Canada aux échelles régionale et internationale en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (CEI) et à d'autres organismes régionaux de normalisation;
- voit à la bonne participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et coordonne cette participation;
- entérine les Normes nationales du Canada;
- conseille et aide le gouvernement du Canada en matière de normalisation dans le cadre de la négociation à l'échelle internationale d'accords sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travaille en collaboration avec les organismes de normalisation internationaux et étrangers à l'établissement d'ententes de normalisation destinées à faciliter le commerce;
- favorise et encourage la compréhension des avantages et de l'application des normes et de l'évaluation de la conformité;
- recueille et distribue l'information sur les activités normatives;
- gère, au nom du gouvernement fédéral, les points d'information canadiens de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Organisation mondiale du commerce.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont présentées ci-après.

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens, comme suit :

Mobilier	5 ans
Matériel	4 ans
Améliorations locatives	durée du bail ou durée utile prévue (le plus court des deux)

b) Produits

Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits des demandes d'évaluation de la conformité et la portion annuelle des droits d'accréditation sont inscrits comme étant des droits d'accréditation reportés et sont constatés à titre de produit de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés. Les droits des demandes d'accréditation sont constatés comme produit au terme du processus d'évaluation et d'octroi de l'accréditation. Les droits annuels sont comptabilisés comme produit selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période à laquelle s'appliquent les droits. Les fonds reçus ou à recevoir à l'égard des vérifications de l'évaluation de la conformité et les droits d'évaluation sont constatés à titre de produit au moment où les services en cause sont fournis.

Les redevances provenant de la vente de normes sont constatées comme produit au cours de l'exercice pendant lequel les ventes en cause surviennent.

Le recouvrement des charges engagées en vertu de l'entente relative à la gestion du Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALENA) est comptabilisé à titre de produit au moment où les charges connexes sont engagées.

Les apports assortis de restrictions versés par des non-propriétaires pour l'accueil de réunions ou conférences internationales sont inscrits au poste « Autres éléments du résultat étendu » jusqu'à ce qu'il soit opportun de constater les montants à titre de produit. Les apports reçus pour l'accueil de réunions ou conférences internationales sont constatés à titre de produit au moment où les charges correspondantes sont engagées. Le Conseil administre également pour le compte d'une entité non affiliée un fonds inscrit comme élément de passif à court terme. Les apports reçus au titre de ce fonds et les charges correspondantes sont directement comptabilisés en regard de l'élément de passif.

c) Charges

Les charges sont comptabilisées dès réception des biens et des services.

d) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au Conseil. La portion du crédit parlementaire affectée à l'achat d'immobilisations corporelles amortissables est enregistrée à titre de financement public reporté et est amortie selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations corporelles connexes. La portion du crédit à l'égard de l'exploitation est inscrite à l'état des résultats et du résultat étendu de l'exercice pour lequel il est approuvé.

e) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des indemnités de vacances est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice, pour tous les crédits de vacances non utilisés accumulés par les employés.

f) Régime d'avantages sociaux

Le Conseil parraine un régime d'avantages sociaux par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur (soins de santé, soins dentaires, assurance-vie et assurance-invalidité de longue durée). Les cotisations du Conseil sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les charges liées au personnel dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du Conseil à l'endroit de ce régime. En vertu des dispositions en vigueur, le Conseil n'est pas tenu de verser des cotisations pour tout passif non capitalisé de ce régime.

g) Prestations de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Bien que le Régime soit un régime à prestations déterminées, celui-ci répond à la définition d'un régime multi-employeurs et est donc comptabilisé selon les normes relatives aux régimes à cotisations déterminées puisque le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour le comptabiliser comme un régime à prestations déterminées. Les cotisations du Conseil au Régime sont présentement déterminées par un multiple des cotisations exigées des employés et peuvent varier au fil du temps en fonction des résultats du Régime. Ces cotisations représentent l'obligation totale du Conseil au titre des prestations de retraite et sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus. Le Conseil n'est pas tenu de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime.

h) Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les produits et les charges déclarés pendant l'exercice visé. La prévision de la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que le montant de certains passifs liés aux employés

sont les éléments les plus importants qui font l'objet d'une estimation. Les chiffres réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction à mesure que cette dernière dispose de renseignements additionnels.

i) Instruments financiers – évaluation et constatation

Conformément au chapitre 3855, le Conseil a classé l'encaisse comme un actif financier détenu à des fins de transaction, évalué à sa juste valeur. Les créances sont classées comme prêts et créances. Les créditeurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers. Les actifs financiers classés comme prêts et créances et les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont évalués initialement à leur juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement.

j) Modifications comptables à venir

En décembre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a modifié la Préface des normes comptables pour le secteur public du Manuel de comptabilité pour le secteur public. Cette modification a entraîné l'élimination de la catégorie des « organismes publics de type commercial » (OPTC), et les entités considérées actuellement comme étant des OPTC sont tenues de réévaluer leur classification.

Conformément à la nouvelle préface, le Conseil canadien des normes (CCN) est un des « autres organismes publics » (AOP). En tant qu'AOP, le CCN a déterminé que les normes établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public seraient la méthode de comptabilité la plus appropriée pour répondre aux besoins des utilisateurs de ses états financiers. Il adoptera ces normes pour son exercice financier commençant le 1^{er} avril 2011. Il évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes, mais il ne s'attend pas à ce que ces dernières aient un effet important sur ses états financiers.

3. GESTION DU CAPITAL

Le capital du CCN comprend les bénéfices non répartis et les autres éléments du résultat étendu et se présente comme suit :

	2010	2009
Bénéfices non répartis	2 483 659 \$	3 131 059 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu	57 280	152 931
Capitaux propres	2 540 939 \$	3 283 990 \$

Le CCN exerce ses activités selon le principe du recouvrement des coûts. S'agissant de la gestion de son capital, son objectif est de gérer efficacement chaque année les coûts réels par rapport au budget, de veiller à avoir suffisamment de capital pour remplir son mandat et d'assurer la continuité de son exploitation. Le CCN n'est pas autorisé à émettre des capitaux ni des titres de créance en son propre nom afin de répondre à tout besoin en capital.

La gestion du capital du CCN est approuvée chaque année par le truchement du plan d'entreprise et du budget du CCN.

Il n'y a aucune exigence extérieure en matière de capital à laquelle le CCN est tenu de se conformer.

Le CCN a géré ses coûts réels par rapport au budget conformément aux montants approuvés dans son plan d'entreprise et son budget de 2009-2010. Aucun changement n'a été apporté aux objectifs durant les exercices terminés les 31 mars 2010 et 2009.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil consistent en encaisse, créances et créditeurs et charges à payer. Les créances et les créditeurs surviennent dans le cours normal des activités. Ils sont tous dus sur demande et ne portent pas intérêt. La valeur comptable de chaque instrument financier est sensiblement équivalente à sa juste valeur en raison de la courte échéance des instruments.

Dans le cours normal de ses activités, le Conseil est exposé au risque de crédit et au risque d'illiquidité. Les paragraphes qui suivent décrivent ces risques et les stratégies établies par le Conseil pour les atténuer :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas des obligations qu'elle a contractées au titre d'un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière. L'exposition maximale du CCN au risque de crédit, qui se rapporte aux créances, est de 1 579 941 \$. Un crédit est accordé au besoin aux clients aux fins de l'évaluation des frais supplémentaires susceptibles de s'appliquer après une vérification ou une accréditation. Un crédit peut également être accordé aux clients conformément aux politiques actuelles relatives au paiement différé des frais. Dans tous les cas, le Conseil fait preuve de prudence face au risque de crédit auquel il s'expose au moment de l'opération. Il accorde automatiquement un crédit à ses employés pour leurs déplacements et des avances sur salaire. Il consent aussi automatiquement un crédit aux ministères et organismes gouvernementaux, aux sociétés d'État et aux entreprises publiques. Le risque potentiel de perte lié aux sommes à recevoir des organismes gouvernementaux et des employés est négligeable. Le CCN ne détient aucun bien affecté en garantie. Il n'y a aucune concentration de créances auprès d'aucun client en particulier et par conséquent aucun risque important de crédit.

Au 31 mars, le classement par échéance des créances sur parties non apparentées est comme suit (pour les conditions relatives aux créances sur apparentés, voir la note 12) :

	Total	Courants	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	>120 jours
2010	1 579 941 \$	981 367 \$	225 652 \$	130 197 \$	69 648 \$	173 077 \$
2009	1 179 081 \$	885 065 \$	112 366 \$	54 194 \$	6 336 \$	121 120 \$

Le CCN inscrira une provision en prenant en compte l'ancienneté des créances et la probabilité de les recouvrer. Il établit aussi des provisions pour les clients pour lesquels le recouvrement des créances est douteux en s'appuyant sur l'information recueillie lors des efforts de recouvrement. Lorsqu'une créance est recouvrée ou une dette radiée, la provision correspondante est contre-passée.

Une créance est considérée comme étant douteuse ou est radiée lorsque le CCN est convaincu qu'il ne pourra pas la recouvrer et qu'il a obtenu les approbations voulues. Au cours de l'exercice, aucun intérêt n'a été gagné sur des actifs douteux et aucun des comptes en souffrance n'a été renégocié. Les comptes qui ne sont ni en souffrance ni douteux ni couverts par une provision sont considérés comme étant de bonne qualité.

Au 31 mars 2010, des créances d'une valeur initiale de 50 000 \$ (2009 – 24 400 \$) étaient considérées comme douteuses et entièrement couvertes par une provision. Le tableau suivant présente les changements survenus dans la provision au cours de l'exercice.

L'évolution de la provision est résumée ci-dessous :

	2010	2009
Solde au début de l'exercice	24 400 \$	33 103 \$
Plus la charge de l'exercice	74 490	47 690
Moins le montant utilisé	(48 890)	(56 393)
Solde à la fin de l'exercice	50 000 \$	24 400 \$

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le CCN éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. L'objectif du CCN est de maintenir des liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins opérationnels en puisant dans le crédit parlementaire qui lui a été accordé et en percevant des droits rattachés aux activités d'évaluation de la conformité et autres services. Il gère le risque d'illiquidité au moyen d'une planification annuelle minutieuse, d'une projection des flux de trésorerie mensuels et d'un processus de facturation qui est structuré de façon à assurer un montant suffisant de liquidités entre deux périodes de facturation. En outre, le CCN émet des directives afin de disposer d'un fonds de roulement qui correspond à ses besoins de liquidités pour une période de deux mois et de maintenir un ratio de liquidité générale de 2,5 pour 1 et un ratio de liquidité relative de 2 pour 1.

En date du 31 mars 2010, tous les créditeurs et charges à payer étaient dus avant la fin de l'exercice.

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Les prix du marché comprennent trois types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et autres risques de prix, tels que le risque sur capitaux propres. Les instruments financiers du CCN ne sont pas exposés au risque du marché de façon substantielle.

La normalisation en valeur

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2010		2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier	284 226 \$	274 678 \$	9 548 \$	13 433 \$
Matériel	1 567 965	1 357 026	210 939	226 027
Améliorations locatives	777 697	438 694	339 003	400 278
	2 629 888 \$	2 070 398 \$	559 490 \$	639 738 \$

6. FINANCEMENT PUBLIC REPORTÉ

Le financement public reporté représente la tranche non amortie du crédit parlementaire affecté à l'achat d'immobilisations corporelles amortissables.

Les changements apportés au solde de ce poste sont comme suit :

	2010	2009
Solde au début de l'exercice	466 451 \$	533 506 \$
Plus le crédit affecté à l'achat d'immobilisations corporelles amortissables	113 740	101 877
Moins l'amortissement	(167 705)	(168 932)
Solde à la fin de l'exercice	412 486 \$	466 451 \$

7. PRODUIT REPORTÉ – SOMMES REÇUES POUR LES AMÉLIORATIONS LOCATIVES

Le Conseil a obtenu du propriétaire des fonds pour défrayer le coût des améliorations locatives apportées aux locaux. Ces fonds, enregistrés comme produit reporté, sont amortis et constatés en résultat sur toute la durée du bail.

Les changements apportés au solde de ce poste sont comme suit :

	2010	2009
Solde au début de l'exercice	173 287 \$	199 570 \$
Moins l'amortissement	(26 283)	(26 283)
Solde à la fin de l'exercice	147 004 \$	173 287 \$

8. APPORTS REÇUS

Des parties non affiliées ont librement versé des fonds au Conseil, que ce dernier a réservés à l'accueil au Canada de conférences et de réunions de comités techniques internationaux. Ces fonds, qui proviennent de non-propriétaires, sont inscrits sous la rubrique « Autres éléments du

résultat étendu » en tant qu'apports reçus et ils sont comptabilisés à titre de produit au moment où les charges correspondantes sont engagées.

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	2010	2009
Solde au début de l'exercice	152 931 \$	110 715 \$
Plus les apports reçus	188 352	205 480
Moins les charges	(284 003)	(163 264)
	(95 651)	42 216
Solde à la fin de l'exercice	57 280 \$	152 931 \$

9. REDEVANCES PROVENANT DE LA VENTE DE NORMES

Le 1^{er} avril 1998, le Conseil a cédé l'exploitation du service de vente de normes à un agent indépendant. L'entente prévoit que soient versées au Conseil des redevances permettant le partage des recettes de ventes nettes.

10. CHARGES

	2010	2009
Traitements et avantages sociaux	9 307 324 \$	8 464 348 \$
Déplacements	1 967 012	2 228 660
Services professionnels et spéciaux	1 538 869	1 547 782
Cotisations versées à des organismes internationaux	1 033 065	1 023 140
Locaux	657 858	635 372
Réunions	288 752	325 320
Publications et impression	203 413	121 544
Amortissement des immobilisations corporelles	193 988	195 215
Réparation et entretien	117 930	137 696
Fournitures de bureau	110 296	104 440
Télécommunications et frais postaux	99 814	112 710
Assurance	77 192	79 597
Créances irrécouvrables	74 490	47 690
Relations publiques	58 022	92 605
Location de matériel de bureau	39 528	59 533
Autres	78 548	79 751
	15 846 101 \$	15 255 403 \$

11. PRESTATIONS DE RETRAITE

Le Conseil et tous les employés admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées à la hausse de l'indice des prix à la consommation. Voici le montant des cotisations versées au cours de l'exercice par le Conseil et les employés au Régime de retraite de la fonction publique :

	2010	2009
Cotisations du Conseil	852 545 \$	842 429 \$
Cotisations des employés	427 217 \$	395 029 \$

La responsabilité du Conseil envers le Régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada.

Les taux des cotisations au Régime sont déterminés chaque année et ce sont les suivants :

	2010	2009	2008
Employés – service courant :			
Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	5,5 %	5,2 %	4,9 %
Gains excédant le MGAP : 2010 – 47 200 \$, 2009 – 46 300 \$, 2008 – 44 900 \$	8,4 %	8,4 %	8,4 %
Employeur – multiple des cotisations des employés :			
Cotisations pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux simple	1,94	1,91	2,02
Service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux double	0,47	0,46	0,51
Pour convention de retraite (CR) dans le cas de salaires excédant :			
2010 – 139 500 \$, 2009 – 136 700 \$, 2008 – 130 700 \$	8,9	7,5	7,3

12. ENGAGEMENTS

Le Conseil a signé un bail de quinze ans pour la location des locaux qu'il occupe depuis juillet 2000. Le loyer annuel minimal prévu en vertu du bail, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, est comme suit :

2010-2011	345 290 \$
2011-2012	350 845 \$
2012-2013	350 845 \$
2013-2014	350 845 \$
2014-2015	350 845 \$
Solde	102 330 \$

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il réalise avec ces entités des opérations, qui sont mesurées d'après la valeur d'échange, dans le cours normal de ses activités. Durant l'exercice, le Conseil a engagé des charges totalisant 17 677 \$ (2009 – 60 581 \$) et enregistré des produits de 1 331 114 \$ (2009 – 1 349 877 \$) avec des apparentés. Au 31 mars 2010, le montant des créances sur apparentés s'élevait à 259 458 \$ (2009 – 389 067 \$) et celui des créanciers était de 0 \$ (2009 – 13 300 \$).

14. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

En avril 2010, le Conseil a réorganisé sa structure. Cette restructuration s'est traduite par l'élimination des postes de six employés. Le montant des indemnités de départ et des prestations versées en une seule fois associé à cette réduction est évalué à 502 469 \$, somme qui sera imputée aux activités de l'année financière se terminant le 31 mars 2011.

15. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de 2009 ont été réclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice actuel.